

Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

The logo for SLO (Système de Liaison Opérationnelle) is displayed in blue, italicized capital letters.

ID : 059-215901687-20220223-2022\_008-DE

# Rapport d'orientation budgétaire

---

---

*Préambule*

## Préambule

Le Rapport d'Orientation Budgétaire, est une étape importante de la vie démocratique de notre ville et de la procédure budgétaire. Il doit nous permettre de partager autour des grandes orientations budgétaires de notre collectivité, d'informer sur sa situation financière et de préparer le contexte dans lequel vont s'opérer les choix politiques et financiers de l'équipe municipale. Il précède le vote du budget prévu fin mars 2022.

## ✓ LES OBLIGATIONS LÉGALES DU ROB

- ✓ La loi du 6 février 1992 dite loi ATR (Administration Territoriale de la République) a créé l'obligation, pour les communes de plus de 3500 habitants, d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner son annulation. L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux
- ✓ Aussi, dorénavant, le ROB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

## ✓ LES OBJECTIFS DU ROB

- ✓ Il permet à l'assemblée délibérante :
  - d'appréhender le contexte macro-économique dans lequel la commune évolue
  - d'être informée sur la situation financière de la collectivité.
  - d'avoir connaissance des grandes orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
  - de pouvoir discuter de ces grandes orientations,

# Rapport d'orientation budgétaire

- 
- Le contexte économique et social national : perspectives macro-économiques
  - Loi de Finances 2022

# Perspectives macro-économiques pour 2022

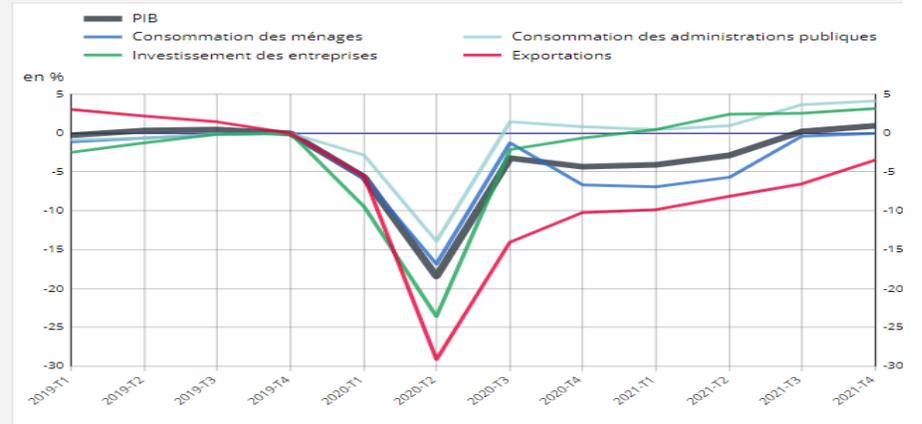
## Conjoncture nationale Conjoncture INSEE 8 février 2022

Au quatrième trimestre 2021, l'économie française a poursuivi sa reprise, dépassant d'environ 1 % son niveau de la fin 2019. En moyenne annuelle, le PIB français a rebondi de 7 % en 2021 (après - 8 % en 2020), avec un premier semestre affecté par les restrictions sanitaires puis une vive progression notamment en milieu d'année.

Le début d'année 2022 est marqué tout à la fois par une nouvelle vague épidémique (Omicron) et une nouvelle hausse des cours du pétrole, dans un contexte de tensions géopolitiques persistantes. Au premier trimestre, l'activité économique française continuerait de progresser mais en ralentissant (+ 0,3 % prévu, après + 0,7 % au quatrième trimestre 2021), avant d'accélérer au deuxième trimestre (+ 0,6 % prévu). L'acquis de croissance à mi-année s'élèverait à + 3,2 %.

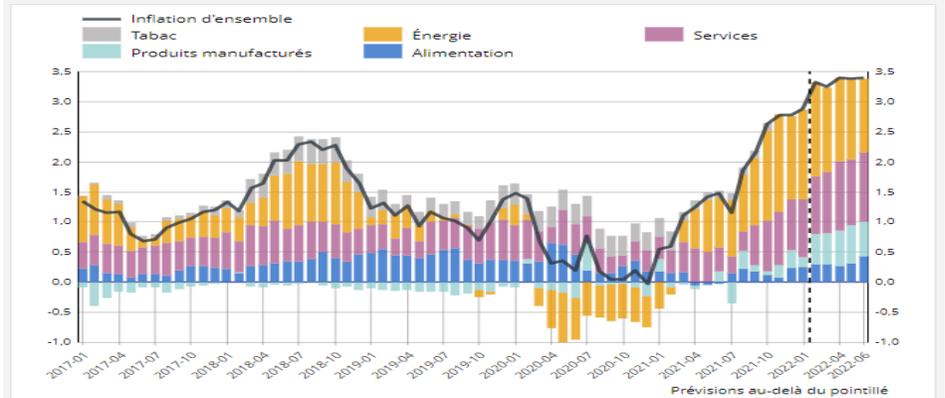
En janvier 2022, l'indice des prix à la consommation a progressé de 2,9 % sur un an, selon l'estimation provisoire. Sous l'hypothèse d'un cours du Brent à 90 \$ le baril jusqu'à notre horizon de prévision (juin 2022), l'inflation pourrait se situer au cours des prochains mois entre 3 % et 3,5 % en glissement annuel, même si les mesures de « bouclier tarifaire » contiendraient significativement sa progression.

Figure 1 – Évolution du PIB et de quelques composantes de la demande en écart au T4 2019 (volume CVS-CJO)



Source : Insee, comptes nationaux

Figure 8 – Inflation d'ensemble et contributions par poste inflation en glissement annuel, en %, contributions en points



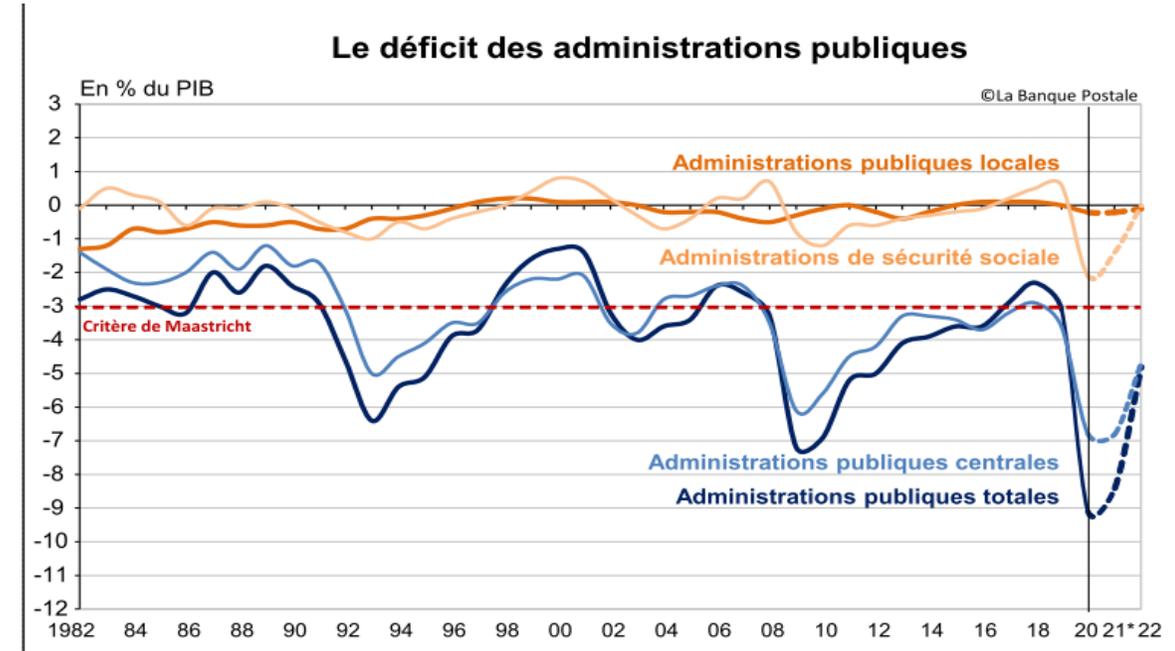
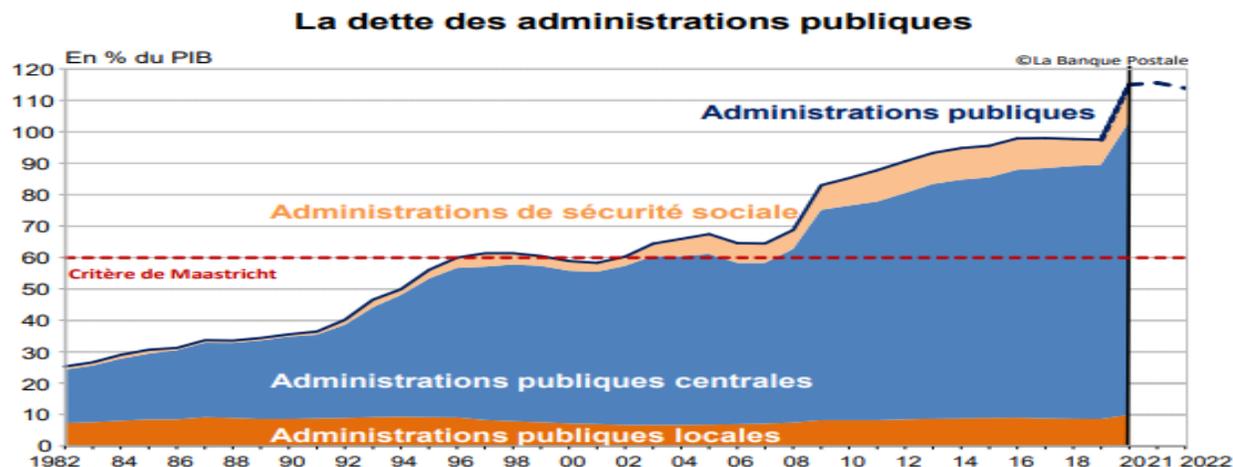
Lecture : en janvier 2022, les prix à la consommation ont progressé de 2,9 % sur un an, selon l'estimation provisoire. Ils progresseraient de 3,4 % sur un an en juin 2022.

Source : Insee

# Perspectives macro-économiques pour 2022

## Conjoncture des finances publiques

Fin novembre, le solde public est attendu à 8,2 % du PIB à la fin de l'année, alors que Bercy tablait sur 8,1 % il y a moins d'un mois. Cette actualisation découle d'un amendement à l'Assemblée nationale, relatif au relèvement, opéré la veille par les sénateurs, de l'objectif de dépenses d'assurance-maladie (Ondam) qui représente 1,7 milliard d'euros. Ce déficit pouvant toutefois être revu en considération du résultat attendu de la croissance (source les Echos: Renaud Honoré 10/11/2021)



# Perspectives macro-économiques pour 2022

## Conjoncture des finances publiques locales *graphes ok texte à faire*

L'année 2020 qui devait être une année de consolidation sera une année de fragilisation, avec en toile de fond une accentuation des disparités, la crise ne touchant pas uniformément tous les secteurs de l'économie et donc tous les territoires.

Les dépenses de fonctionnement augmenteraient de +1,4% et de +2,2% (à périmètre constant hors transfert de financement de l'apprentissage). Soit la hausse la plus élevée depuis 2014. Cette accélération résulterait cependant pour l'essentiel des dépenses imprévues engagées par les collectivités locales au titre de la crise sanitaire.

Les recettes de fonctionnement baisseraient de -2,1% et de -1% (à périmètre contant hors transfert). La DGF est quasiment stable, ce qui n'exclut pas que certaines collectivités voient leur dotation baisser en raison notamment des mécanismes de financement de la péréquation. Hors impact de la recentralisation de l'apprentissage, le produit des impôts et taxes diminuerait de 0,8%. En effet, les impositions ménages

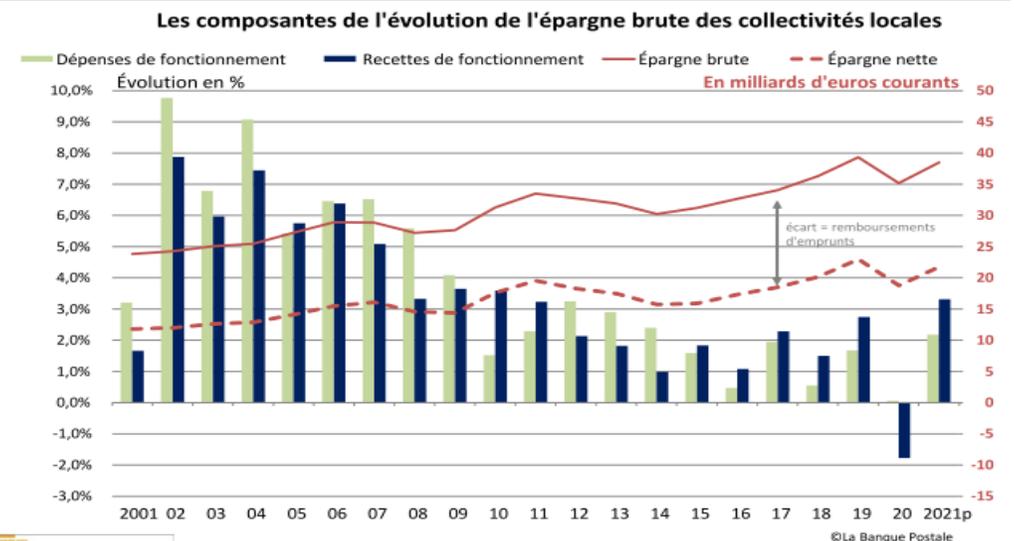
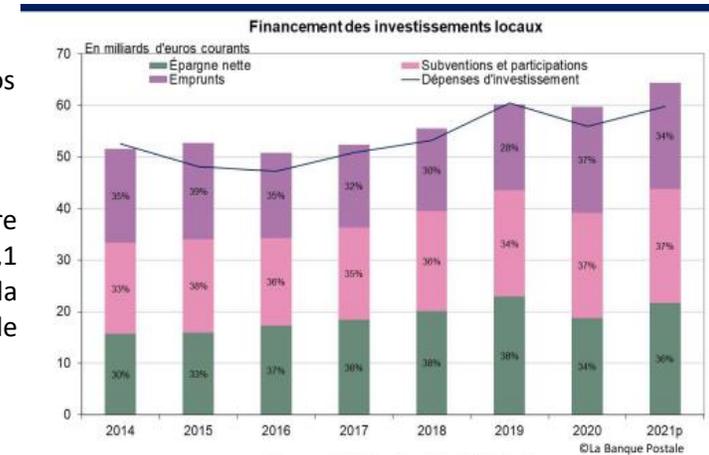
devraient être aussi dynamiques qu'en 2019 (+2,1% après +2,2%). Cependant, les impositions économiques verraient leur évolution fortement diminuer, passant de +6,8% en 2019 à -6,5% en 2020. Les droits de mutation à titre onéreux, qui pourraient diminuer de près de 10 % en lien avec l'arrêt des transactions immobilières pendant le confinement. Autres ressources qui subissent de plein fouet les impacts de la crise sanitaire : les produits des services, du domaine et des ventes en lien avec l'arrêt de nombreux services publics pendant la période de confinement et de leur reprise progressive ensuite devrait se replier de 10,4%.

Globalement, les dépenses d'équipement pourraient s'inscrire en baisse de 11,3 % en 2020, soit un recul de plus de 5 milliards d'euros. Après avoir fortement augmenté en 2019 (+ 12,8 %), elles retomberaient à leur niveau de 2018.

En 2020, repli historique de l'Épargne Brute (une chute inédite de 18,1% pour 32,2 Milliards). Une fois les remboursements de la dette retranchés, l'Épargne Nette

s'effondre avec une chute de 31,1%, d'un montant de 15,8 milliards d'euros permettrait de couvrir 28% des dépenses d'investissement.

L'encours de dette afficherait une légère progression (+0,6%) et s'élèverait à 176,1 milliards d'euros représentant 7,9% de la dette publique (en augmentation du fait de la récession économique).



# Perspectives macro-économiques pour 2021

## Conjoncture des finances publiques des communes

### à faire

En 2020, les communes, comme les autres collectivités locales, absorbent les conséquences de la crise sanitaire et économique. Si, d'un point de vue macro, elles subissent relativement moins les effets induits de la crise, individuellement les disparités se creusent et certaines communes rencontrent des difficultés financières, notamment du fait de la structure de leurs recettes.

Pour l'ensemble des communes, les **recettes de fonctionnement** diminueraient légèrement (-0,6%). L'ensemble des postes connaîtraient une diminution mais c'est celle **des produits des services** (5,9 milliards) qui serait la plus importante. **En repli de 10,2%**, ils intégreraient la fermeture d'un certain nombre de services publics, et donc des recettes afférentes, pendant la période de confinement, mais également les effets de la moindre fréquentation constatée depuis l'été.

Les **dépenses de fonctionnement** (73,5 milliards) conserveraient un rythme proche de celui observé en 2019 (+1,1% après +1,0%) alors qu'un ralentissement était attendu.

Les **dépenses de personnel** du fait de leur poids (53 %, 39,3 milliards) donneraient la tendance (+0,8 %). Cette hausse est en lien avec le gel du point d'indice de la fonction publique et la progression moins forte que l'an passé des mesures « PPCR ». Ils absorberaient cependant les coûts supplémentaires liés au maintien des rémunérations de personnels absents pendant le confinement et leur éventuel remplacement par des intérimaires.

Les **charges à caractère général et les dépenses d'intervention** évolueraient sur un rythme plus soutenu, **respectivement + 1,6 % et + 2,0 %**. Les communes ont procédé à différents achats de gestion d'urgence de la crise (achat de matériel informatique et de protection individuelle pour leurs agents et leur population par exemple) mais elles ont également décidé d'augmenter leurs subventions en soutien de leur tissu économique, associatif ou social (hausse des subventions aux CCAS par exemple).

Les **dépenses d'investissement** avaient fortement augmenté en 2019 conformément au cycle électoral municipal (+ 13,3 %) : au

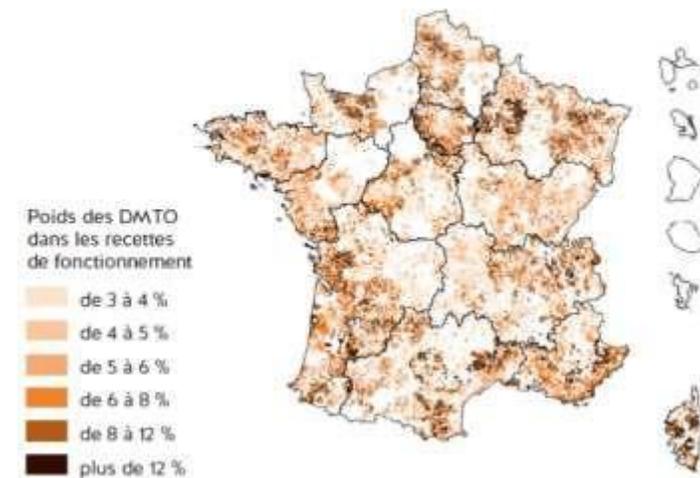
cours de la dernière année pleine avant les élections. En 2020, un recul était attendu mais il devrait être particulièrement prononcé, **- 13,7 %, en raison notamment du décalage du calendrier électoral et de la contraction des marges de manœuvre financières.**

En 2020, les communes bénéficieraient d'une baisse importante de leur **Epargne brute** (-10,3%) qui atteindrait 11,6 milliards. **L'Epargne nette**, connaîtrait une baisse vertigineuse de -19,8% ce qui permettrait de couvrir un peu moins d'un quart des investissements communaux.

Les communes seraient comme depuis 2018 dans une période de désendettement, c'est-à-dire que leur stock de dette diminuerait, les remboursements étant supérieurs aux emprunts. Ce repli serait cependant nettement plus prononcé que les années précédentes, **l'encours de dette** diminuant de 1,0 milliard d'euros pour être ramené en fin d'année à 63,7 milliards d'euros (-1,6%).

### Poids des DMTO supérieur à 3 % des recettes de fonctionnement

© La Banque Postale Collectivités Locales



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique.

# Données macro-économiques pour 2021

## Le bloc communal

SECTION DE FONCTIONNEMENT	20/19 %	2020 Mds €	21/20 %	2021p Mds €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	20/19 %	2020 Mds €	21/20 %	2021p Mds €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>- 1,8</b>	<b>224,6</b>	<b>+ 3,3</b>	<b>232,0</b>	<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>- 7,5</b>	<b>55,9</b>	<b>+ 6,9</b>	<b>59,8</b>
Recettes fiscales	- 1,1	151,1	+ 2,2	154,4	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 0,0	34,8	+ 4,1	36,2	• Autofinancement (5)=(3)-(9)	- 20,9	31,3	+ 8,3	33,9
Participations	+ 5,0	10,6	+ 5,3	11,2	• Recettes d'investissement (6)	- 0,6	20,4	+ 8,2	22,1
Produit des services	- 12,9	15,3	+ 12,3	17,2	• Flux net de dette (7) =	-	+ 4,2	-	+ 3,8
Autres	- 4,0	12,7	+ 1,5	12,9	- Emprunts nouveaux*	+ 23,5	20,6	- 0,4	20,5
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>189,4</b>	<b>+ 2,2</b>	<b>193,5</b>	- Remboursements* (8)	+ 0,3	16,4	+ 2,1	16,7
Dépenses de personnel	+ 1,1	67,5	+ 1,5	68,6	<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)</b>	<b>-</b>	<b>3,9</b>	<b>-</b>	<b>4,6</b>
Charges à caractère général	- 2,9	39,8	+ 4,3	41,5	<b>ENCOURS DE DETTE au 31/12</b>	<b>+ 2,4</b>	<b>179,2</b>	<b>+ 2,1</b>	<b>183,0</b>
Dépenses d'intervention	+ 0,2	74,1	+ 2,5	76,0					
Autres	+ 15,6	4,2	- 7,6	3,9					
Intérêts de la dette	- 4,7	3,7	- 5,2	3,5					
<b>ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)</b>	<b>- 10,6</b>	<b>35,2</b>	<b>+ 9,4</b>	<b>38,5</b>					
<b>ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)</b>	<b>- 18,3</b>	<b>18,8</b>	<b>+ 15,8</b>	<b>21,7</b>					

Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés

\* hors opérations financières

p : prévisions

(9) = (3)+(6)+(7)-(4)

Communes, groupements à fiscalité propre, départements et régions/collectivités territoriales uniques.  
 Y compris en 2020 l'impact du transfert de l'apprentissage et de la recentralisation du RSA de La Réunion.

- Epargne brute en Nette progression.
- Progression des dépenses courantes (+ 2,2%) inférieure à la progression des recettes (+3,3%) dopée par l'augmentation importante en % des produits de services et des participations à nuancer toutefois vis-à-vis du poids respectif de ces postes dans le total général des recettes.

# Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2022

## *Dispositions concernant les dotations (source la poste)*

### Dispositions concernant les dotations

**Art. 39** : Montant de la dotation globale de fonctionnement fixé à 26,798 milliards d'euros en 2022

**Art. 39** : Poursuite de la diminution de la DC RTP et de la dotation pour transferts de compensations d'exonérations relatives à la fiscalité locale (« dotation carrée ») des régions

**Art. 44** : Évolutions notables de certains montants de prélèvements sur recettes

**Art. 113** : Prolongation de la compensation des pertes de recettes tarifaires subies par les SPIC en régie et les collectivités du bloc communal au titre des pertes de recettes tarifaires des SPA

**Art. 194** : Modification de l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes en fonction du potentiel fiscal par habitant

**Art. 194** : Poursuite de la révision des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation

**Art. 194** : Éligibilité à la dotation de solidarité rurale (DSR) des communes nouvelles de plus de 10 000 habitants

**Art. 194** : Renforcement de la dotation d'amorçage des nouvelles communes nouvelles

**Art. 194** : Garantie de non-baisse de la DACOM lors de la création de certaines communes nouvelles d'outre-mer

**Art. 194** : Poursuite de la réforme des dotations allouées aux communes d'outre-mer, en prévoyant une augmentation de leur niveau et de leur intensité péréquatrice

**Art. 194** : Dispositif de soutien aux communes forestières

# Loi de Finances (LF) pour 2022

## *Dispositions concernant les dotations et la péréquation*

### Dispositions concernant les dotations

**Art. 194** : Modalités de répartition du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (FNP DMTO)

**Art. 194** : Conséquences sur la DGF de la recentralisation du RSA de La Réunion et de la mise en place de l'expérimentation de la recentralisation du RSA dans les autres départements

**Art. 200** : Compensation de la baisse des frais de gestion des régions

### Dispositions concernant la péréquation

**Art. 194** : Poursuite de la montée en charge de la péréquation « verticale » (DSU/DSR)

**Art. 194** : Adaptation de la dotation nationale de péréquation et dotation de solidarité rurale aux communes sans fiscalité

**Art. 194** : Poursuite de la montée en charge de la péréquation « verticale » des départements (DPU et DFM) de 10 M€

**Art. 194** : Financement de la garantie des dotations de péréquation des départements

**Art. 194** : Aménagement de la dotation de péréquation des départements (DPU)

**Art. 196** : Création d'un fonds de solidarité régional et modification du calcul des fractions de TVA

**Art. 199** : Compensation des effets de la baisse des impôts de production sur le dispositif de compensation péréquée des départements



# Loi de Finances (LF) pour 2022

## *Dispositions concernant la fiscalité*

Envoyé en préfecture le 04/03/2022  
Reçu en préfecture le 04/03/2022  
Affiché le   
ID : 059-215901687-20220223-2022\_008-DE

### Dispositions concernant la fiscalité

**Art. 35** : Suppression de dépenses fiscales inefficaces

**Art. 37** : Mise en place d'exceptions sur le mécanisme de remise à la charge des collectivités locales des hausses de taux de TH en 2018 ou 2019

**Art. 41** : Modification de la prise en compte des rôles supplémentaires dans le calcul du coefficient correcteur

**Art. 81** : Suppression de l'exonération de TFPB sur les logements sociaux intermédiaires détenus par les investisseurs institutionnels

**Art. 98** : Suppression de taxes à faible rendement

**Art. 99** : Modification du régime de l'octroi de mer pour faire suite à une décision européenne

**Art. 100** : Assouplissement pour les entreprises de la déclaration pour la taxe locale sur la publicité extérieure

**Art. 101** : Extension de la taxe sur les éoliennes maritimes aux éoliennes situées dans la zone économique exclusive

# Loi de Finances (LF) pour 2022

## *Dispositions concernant la fiscalité*

Envoyé en préfecture le 04/03/2022  
Reçu en préfecture le 04/03/2022  
Affiché le   
ID : 059-215901687-20220223-2022\_008-DE

### Dispositions concernant la fiscalité

- Art. 102** : Exonération de taxe foncière pour les refuges animaliers
- Art. 104** : Extension de l'exonération de CFE pour les diffuseurs de presse spécialiste
- Art. 105** : Adaptation du calcul de la répartition des contributions fiscalisées des syndicats suite à la réforme fiscale
- Art. 107** : Adaptation de certaines dispositions fiscales suite à la suppression de la THRP
- Art. 109** : Partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal
- Art. 110** : Assouplissement de l'exonération de taxe d'aménagement pour les reconstructions après sinistres
- Art. 111** : Exonération de taxe d'aménagement pour les serres non agricoles
- Art. 114** : Déclaration obligatoire des locaux d'exception dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation
- Art. 115** : Extension de l'exonération de TFPB pour les sociétés coopératives agricoles
- Art. 177** : Compensation intégrale pendant 10 ans de l'exonération de TFPB sur les logements sociaux

# Loi de Finances (LF) pour 2022

## *Dispositions concernant le soutien à l'investissement local*

Envoyé en préfecture le 04/03/2022  
Reçu en préfecture le 04/03/2022  
Affiché le   
ID : 059-215901687-20220223-2022\_008-DE

### Dispositions concernant le soutien à l'investissement local

**Art. 40** : Rectification d'erreurs matérielles dans le dispositif législatif du FCTVA

**Art. 191** : Réforme des modalités d'attribution de la dotation de soutien à l'investissement des départements

**Art. 192** : Unification du calendrier de notification par le préfet des quatre dotations de soutien à l'investissement des collectivités locales

**Art. 195** : Format de publication de l'utilisation de la DETR et de la DSIL

**État B Répartition par mission et programme des crédits du budget général** – mesures non traitées dans un article :

- dotation exceptionnelle d'investissement de 20 millions d'euros pour renforcer l'attractivité de la Seine-Saint-Denis et la qualité de vie de ses habitants ;
- abondement de 66,1 millions d'euros du fonds de reconstruction spécifique pour le département des Alpes-Maritimes sinistré par la tempête Alex ;
- majoration de 254 millions d'euros pour la rénovation des écoles de la ville de Marseille

# Loi de Finances (LF) pour 2022

## *Dispositions concernant les autres mesures*

Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 059-215901687-20220223-2022\_008-DE

### Dispositions concernant les autres mesures

**Art. 42** : Ajustement des fractions de TICPE pour le transfert de compétences aux collectivités locales

**Art. 43** : Expérimentation de la recentralisation du RSA

**Art. 45** : Mesures relatives à l'ajustement des ressources affectées à des organismes chargés de missions de service public

**Art. 47** : Participation des EPCI aux contingents communaux d'aide sociale : suppression de l'actualisation annuelle du reversement

**Art. 68** : Prorogation d'un an des dispositifs de zonages

**Art. 89** : Exonérations de droits de mutation à titre gratuit pour les collectivités locales

**Art. 103** : Création d'une taxe spéciale d'équipement pour la société du grand projet sud-ouest

**Art. 122** : Cotisation supplémentaire de 0,1% de la masse salariale au profit du CNFPT

**Art. 168** : Habilitation à modifier par ordonnance le régime de responsabilité des gestionnaires publics

**Art. 176** : Crédits supplémentaires pour le nouveau programme de renouvellement urbain

**Art. 197** : Encadrement des baisses unilatérales d'attribution de compensation par l'EPCI

**Art. 198** : Reversement à la MGP d'une partie de la dynamique de la CFE des EPT et de la Ville de Paris

# Rapport d'orientation budgétaire

- 
- La Rétrospective : Les principaux ratios 2014 -2022

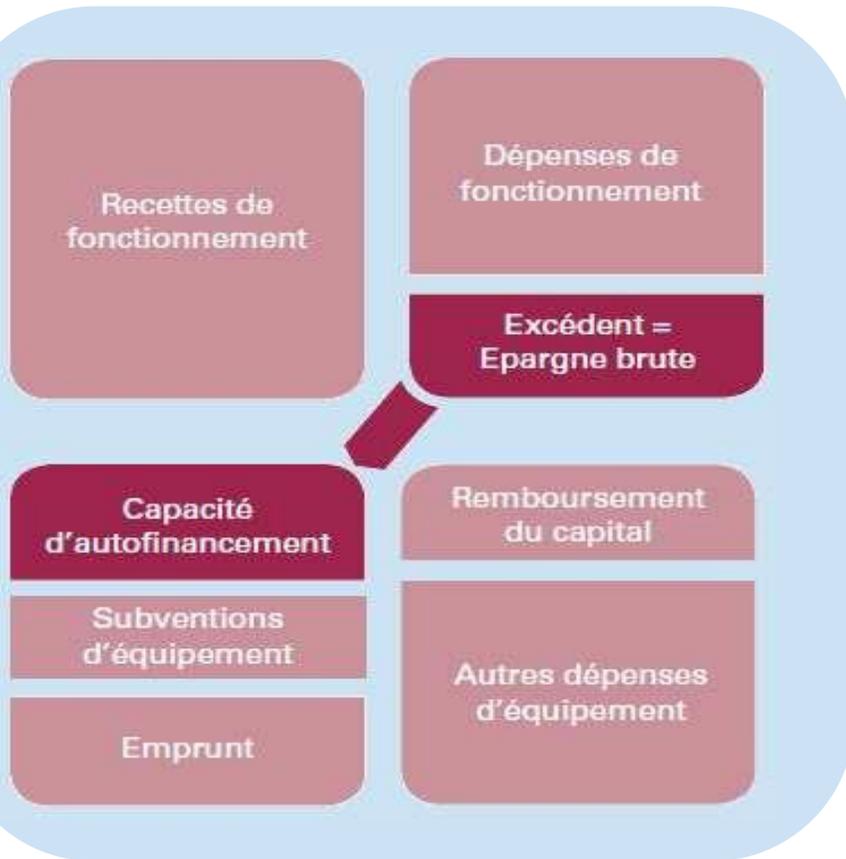
---

Notre action : construire et investir pour les Cysoniens ... c'est- à-dire trouver le juste équilibre entre la qualité des services rendus aux cysoniens et l'impératif d'investir pour construire l'avenir.

Depuis 2014, dans un contexte de raréfaction des dotations de l'Etat, l'optimisation des services rendus a permis de dégager les marges de manœuvre nécessaires pour maintenir l'épargne du quotidien indispensable pour investir dans de nouveaux équipements.

# Comment fonctionne un budget?

*Un jeu d'équilibre entre des dépenses et des recettes*



## Le Budget

Comme une entreprise, une collectivité gère son budget. Elle applique le principe « d'équilibre budgétaire », et programme ses dépenses en fonction de ses recettes.

Le budget est l'acte administratif qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une collectivité pour l'année. Il est composé de deux sections.

## Fonctionnement

Le budget permet d'offrir des services publics adaptés aux besoins des habitants comme les services d'entretien des bâtiments communaux, l'aménagement et l'entretien des espaces verts, le service de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse (crèche, halte garderie, restauration scolaire, accueil de loisirs), la mise en place de services publics comme la médiathèque ... C'est ce que l'on appelle les **dépenses de fonctionnement**.

## Investissement

La section d'investissement permet de réaliser des équipements publics et investissements nécessaires au territoire (école, équipements sportifs et culturelles, bâtiments administratifs ...). C'est ce qu'on appelle les **dépenses d'investissement**.

## L'Epargne Brute

Les économies au quotidien pour financer les investissements de demain.

# La Commune de Cysoing:

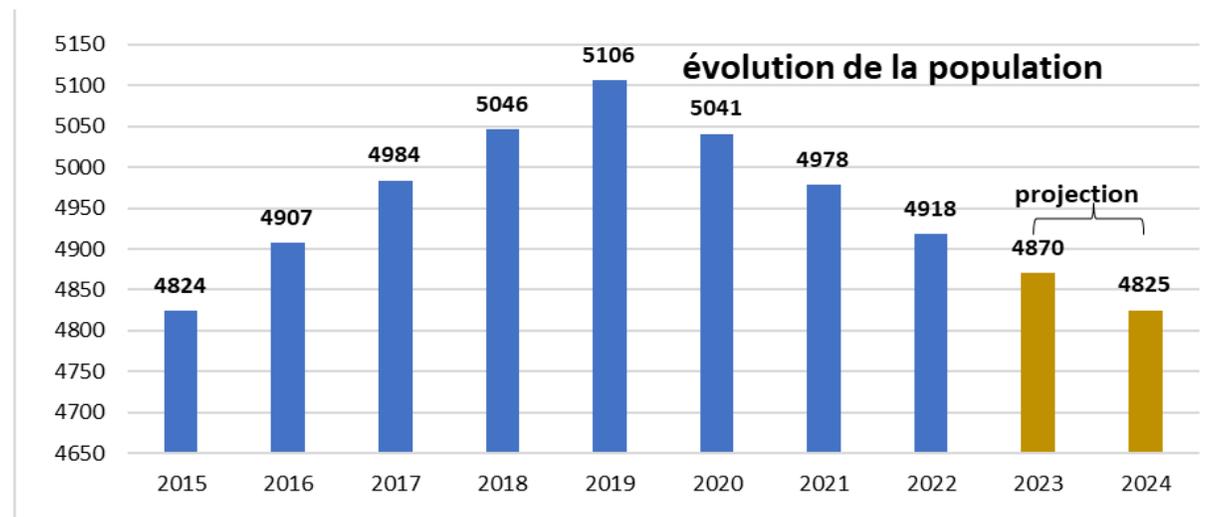
## *évolution de la population*

Afin de connaître sa population, la commune de CYSOING doit organiser, sous l'autorité de l'INSEE un recensement de sa population tous les 5 ans. Le dernier recensement intervenu en 2019 a mis un terme à l'évolution statistique favorable de la population recensée en 2014.

Compte tenu du nombre d'habitants retenu par l'INSEE en 2019, la population de la commune connaît et connaîtra jusqu'à la prise en compte de l'incidence de la population issue du prochain recensement prévu en 2024 une diminution statistique de sa population.

Cette diminution de population n'est pas sans conséquence sur le budget communal car la DGF, la DSR, la DNP, l'attribution de droits de mutation à titre onéreux sont impactés.

De ce fait et le considérant, le budget de recettes de fonctionnement supportera les conséquences de cette évolution négative de notre population

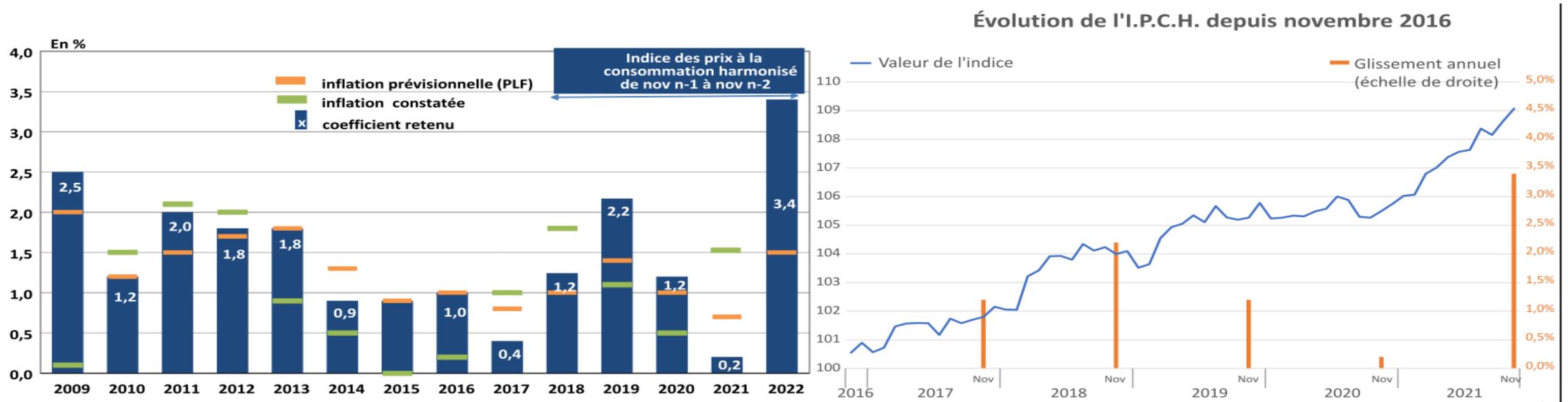


# La Commune de Cysoing:

## Recettes Fonctionnement

1) La fiscalité directe locale: il est rappelé qu'en vertu des dispositions de l'article 1518 bis du code général des impôts, les valeurs locatives font l'objet d'une revalorisation annuelle par l'application d'un coefficient tenant compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé constaté au cours de l'année précédente. Pour l'année 2022, les résultats définitifs de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) de novembre pour la France, publiés par l'INSEE, sont conformes à la première estimation faite par Monsieur le Ministre en charge des comptes publics lors du congrès des Maires et ressortent à **+3,4%** sur un an il est par ailleurs précisé que cette inflation est principalement liée à la flambée des prix de l'énergie.

Au sujet de la variation des revalorisations annuelles on constate depuis 2016 les évolutions suivantes : 2016=>1%, 2017=>0,4%, 2018=>1,1%, 2019=> 2,2%, 2020=>1,2%, 2021=>0,2% et 2022=>**3,4%** soit **une évolution moyenne sur les exercice 2012 à 2022 de 1,36%**



Il est rappelé que depuis 2021 avec la réforme de la fiscalité directe locale la commune ne bénéficie du produit de la taxe d'habitation du fait de sa suppression. Cette dernière intégralement compensée par le transfert du taux et du produit de la taxe foncière départementale majoré, pour ce qui concerne la commune de CYSOING, d'un coefficient correcteur pour combler le différentiel établi cette année **397 437€**.

# La Commune de Cysoing:

## *Recettes Fonctionnement*

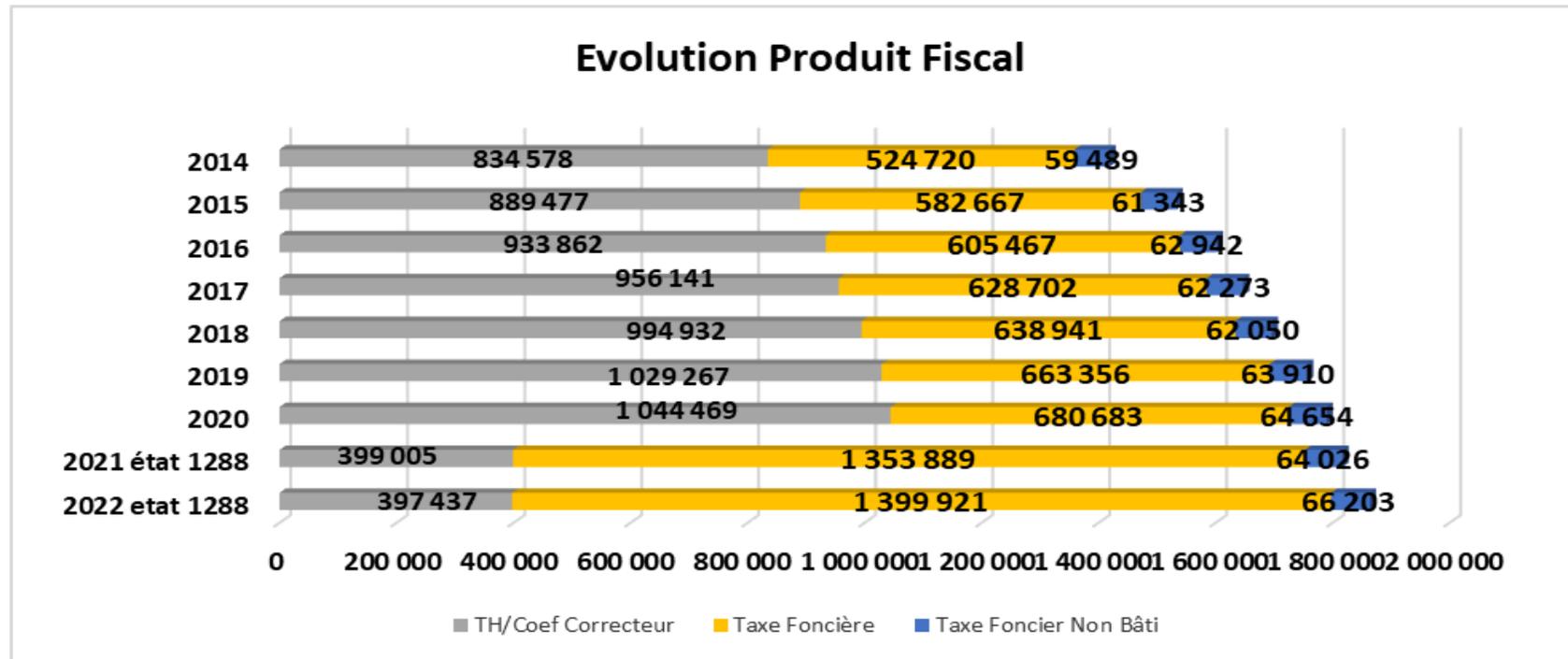
2) Pour CYSOING : depuis 2017 le taux de fiscalité direct local est maintenu; en 2021, avec la réforme de la Taxe d'Habitation, le taux de fiscalité départemental s'est agrégé à celui de la commune; de ce fait, depuis cette date le pourcentage de taxes foncières bâties n'occasionne aucune aggravation de la fiscalité directe locale. Cette année, il est décidé le maintien du taux de fiscalité des taxes foncières bâties et non bâties.

Dans l'attente de la transmission de l'état 1259, le produit fiscal s'envisage sur la base de l'état 1288 transmis au 31/12 majoré de 3,40% soit, hors coefficient correcteur **1 466 124€.**

Et selon les taux suivants:

Taxe Foncière: **38,98%**

Taxe Foncière Non Bâtie: **74,40%**

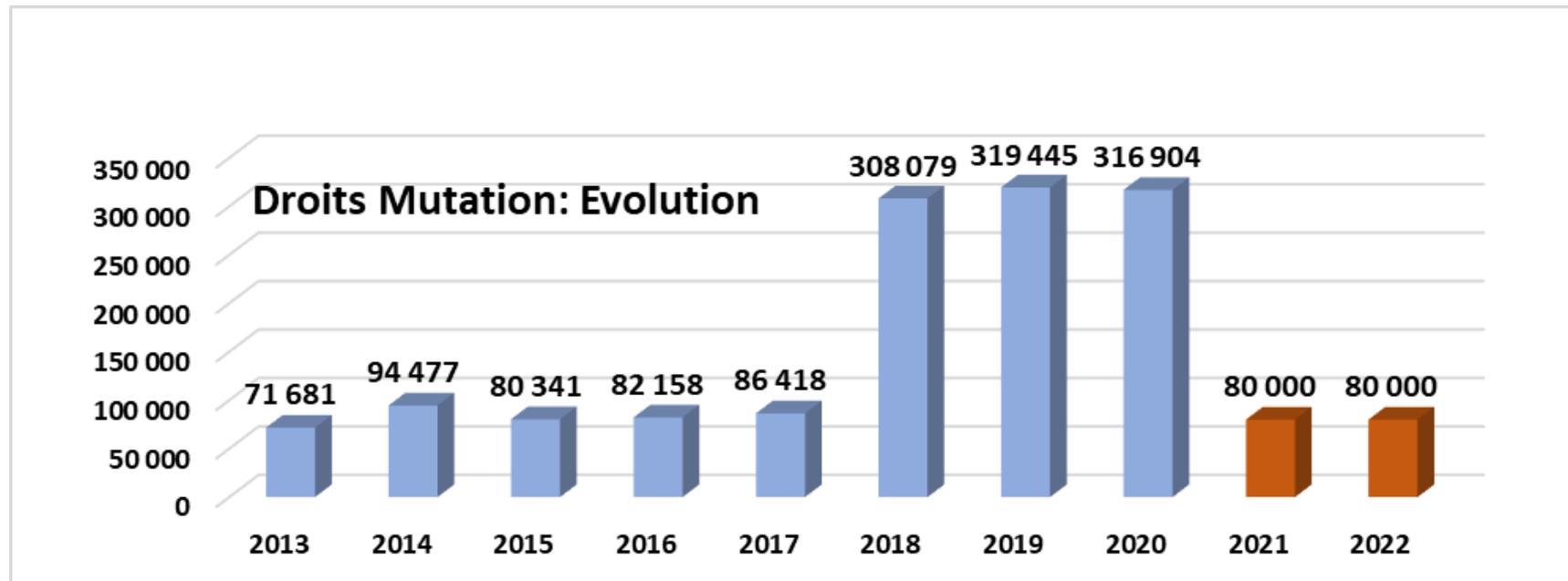


# La Commune de Cysoing:

## *Recettes Fonctionnement*

3) Les Droits de Mutations à titre onéreux: avec l'évolution statistique de la population par l'INSEE la commune avait dépassé le seuil des 5 000 habitants. De ce fait, les droits de mutations à titre onéreux qui jusqu'alors faisaient l'objet d'une péréquation départementale, étaient versés directement à la commune. Ce changement avait été bénéfique puisque de 80 000€ en moyenne de recettes, la commune s'était vue dotée de recettes supérieures à 300 000€.

Avec le dernier recensement de 2019 et la notification par l'INSEE de la population 2022 arrêtée à 4 918 soit 60 personnes de moins qu'en 2021, la procédure d'un versement péréqué par le Département est à prévoir jusqu'à la prise en compte de l'incidence du prochain recensement. De ce fait, nous avons décidé de prévoir l'inscription d'une recette de **80 000€**

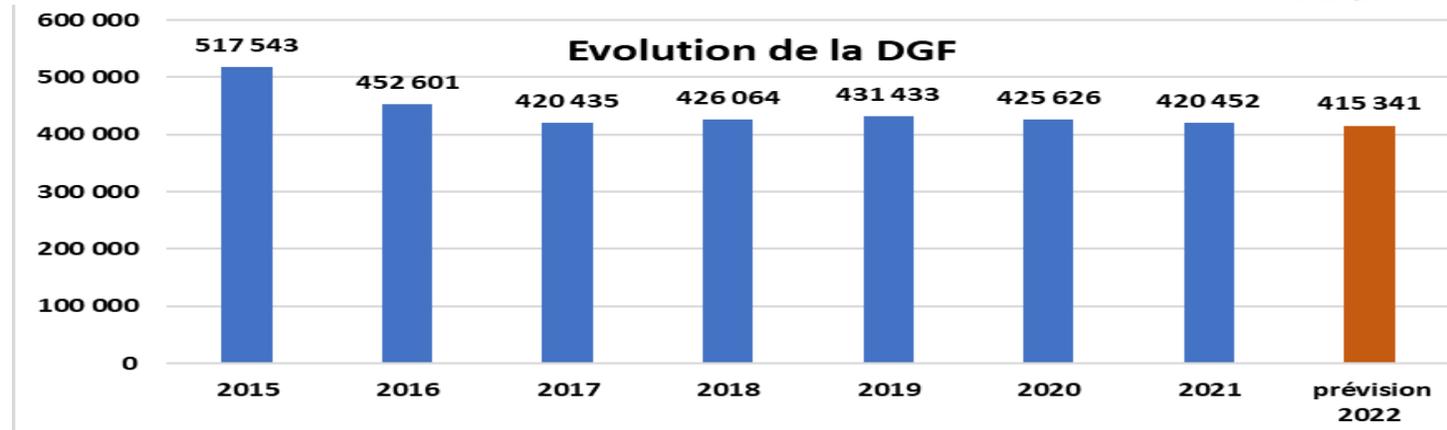
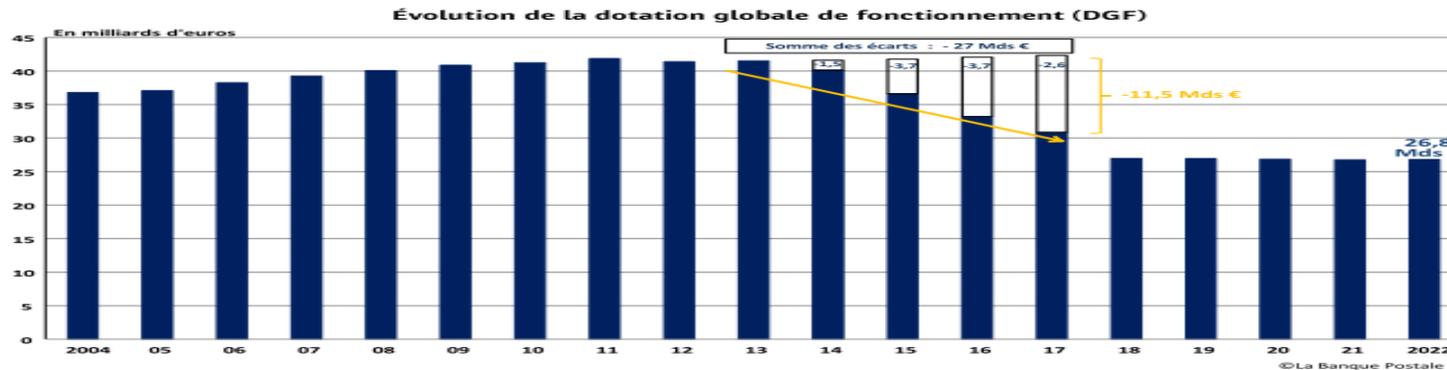


# La Commune de Cysoing: *Recettes Fonctionnement*

## 4) Les concours de l'Etat:

la D G F: malgré la stabilité de la dotation mais avec la constatation par les services de l'Etat de la diminution de notre population, la dotation globale de fonctionnement décroît depuis 2020; s'est ainsi que de 431 433€ en 2019 cette dernière a été notifiée à 425 626 en 2020 et de 420 452€ en 2021. De ce fait, considérant la diminution de 60 personnes en 2022 est-il envisagé une DGF de **415 341€**

### Fixation du montant de la dotation globale de fonctionnement



# La Commune de Cysoing: *Recettes Fonctionnement*

## 4) Les concours de l'Etat suite:

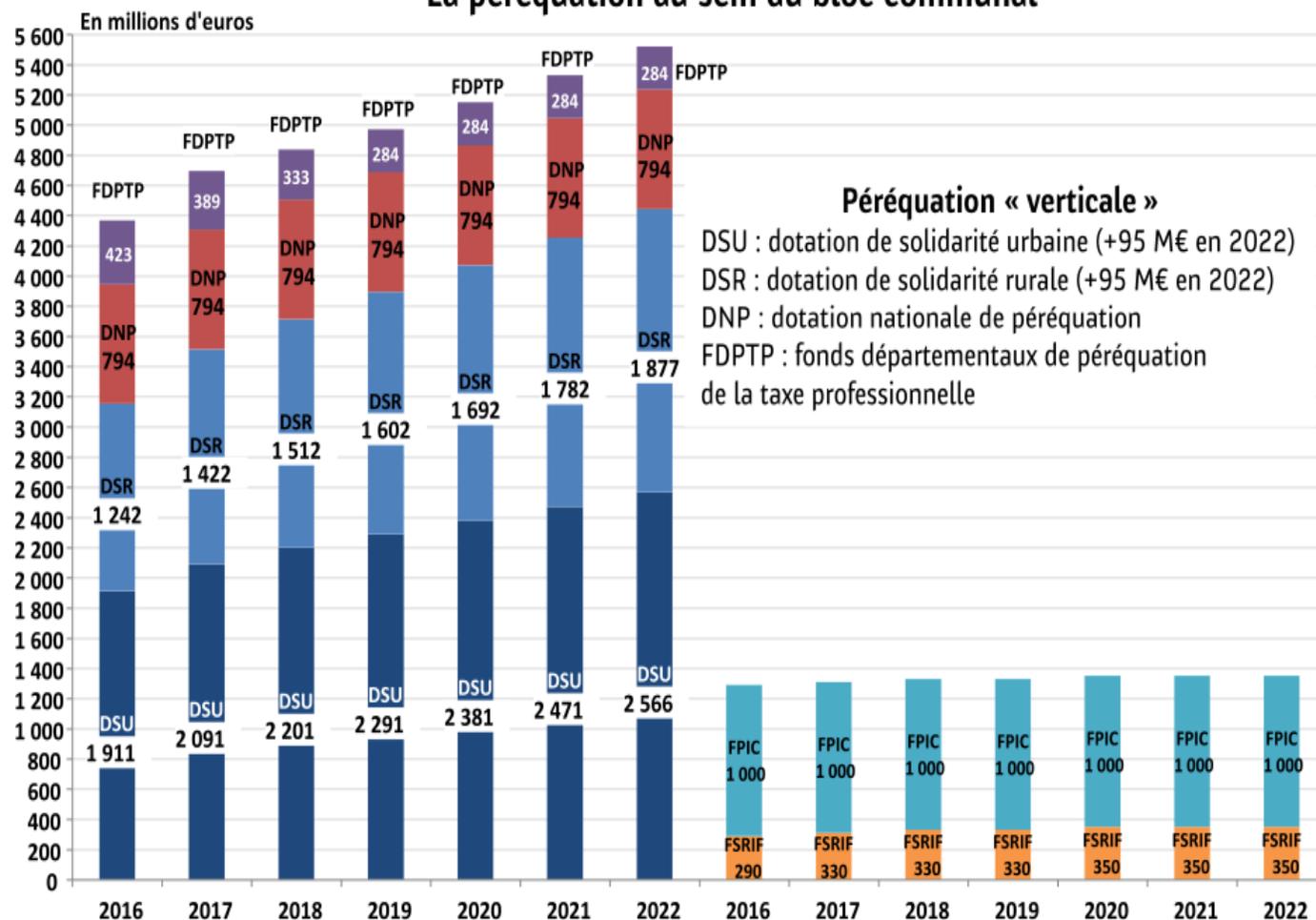
la D S R: cette dotation est composée de 3 composantes (bourg-centre, péréquation et cible) et la commune de Cysoing abonde sur chacune des composantes. Sur chacune de ces fractions la prise en compte de la population DGF est intégrée pour la détermination du montant à percevoir. En 2021 le ROB prévoyait une inscription de 524 456€ et la notification reçue s'était élevée à 533 601€.

Considérant la diminution de la population de l'INSEE de 60 personnes il est envisagé de prévoir; malgré la majoration de 95 millions d'euros cette année, une inscription budgétaire prudente correspondant à CELLE De 2021 pour intégrer l'incidence éventuelle du changement de calcul du potentiel financier d'une part et pour anticiper le fait que la majoration pourrait être consacrée pour une grande partie aux dotations des communes nouvelles de plus de 10 000 aujourd'hui éligibles soit:

**524 456€**

*Pour mémoire, il est rappelé qu'avec la redéfinition des cantons, il demeure un risque potentiel pour le budget communal, celui de la suppression de la fraction bourg centre (329 432€ en 2021).*

### La péréquation au sein du bloc communal



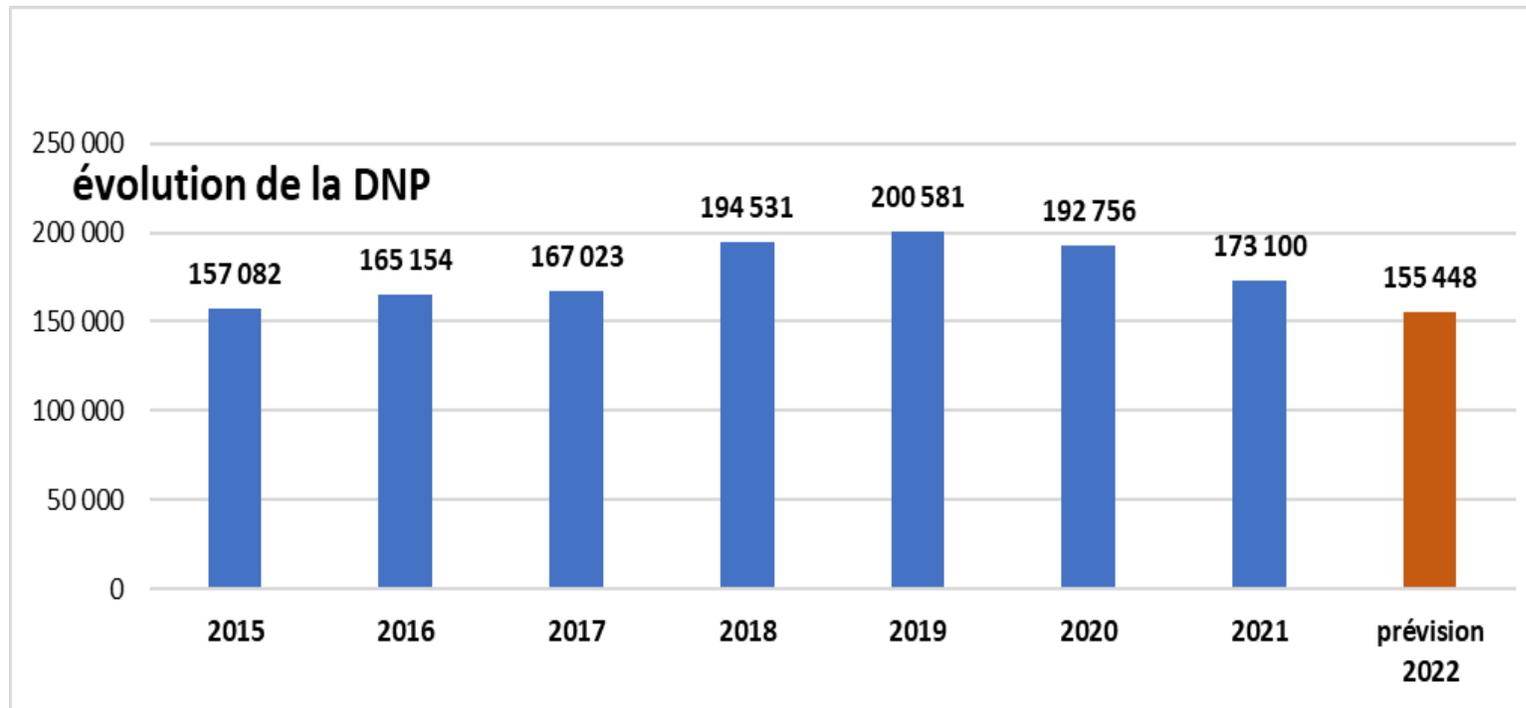
# La Commune de Cysoing:

## *Recettes Fonctionnement*

#### 4) Les concours de l'Etat suite:

La Dotation Nationale de Péréquation: alors que la loi de finances ne prévoit pas de diminution de l'enveloppe consacrée à ce poste, nous prévoyons compte tenu des modalités de calcul une diminution proportionnelle à celle de 2021 (-10,20%) dans l'attente de la notification 2022; soit la prévision suivante

**155 448€**



# La Commune de Cysoing:

## *Recettes Fonctionnement*

Envoyé en préfecture le 04/03/2022  
Reçu en préfecture le 04/03/2022  
Affiché le   
ID : 059-215901687-20220223-2022\_008-DE

### 5) Les autres recettes:

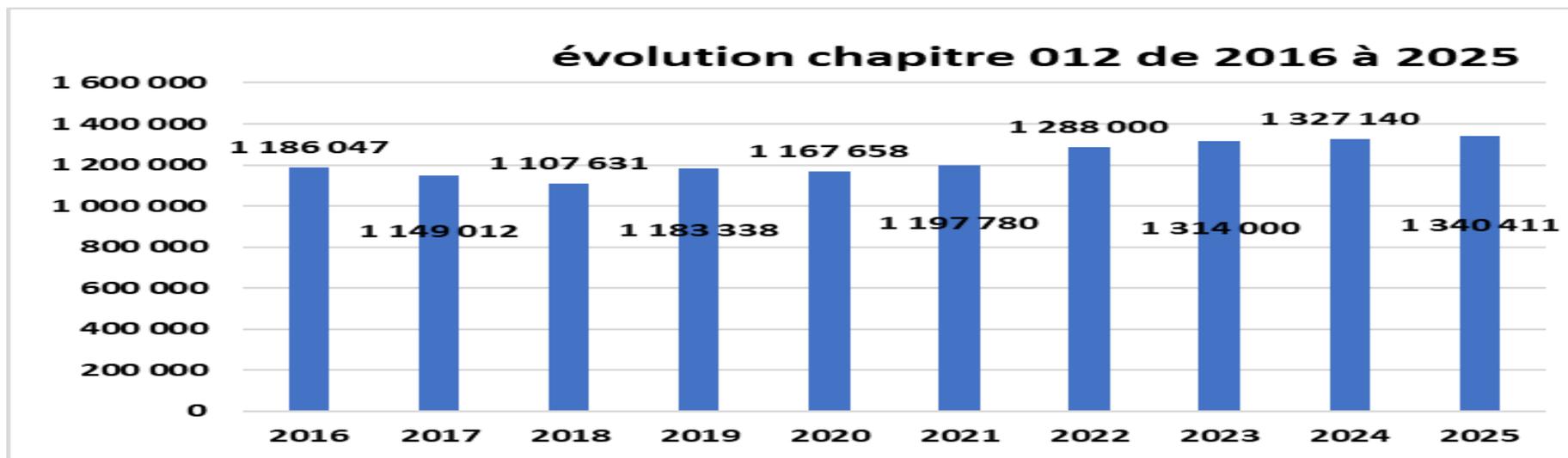
loyer de la gendarmerie stable et location de salles à calculer	<b>202 900€</b>
recettes périscolaires	<b>127 000€</b>
garderie idem restauration municipale, inscription de la recette 2019 à vérifier	<b>17 644€</b>
CCPC :participation aux ALSH	<b>11 000€</b>
CCPC: attribution de compensation en diminution du fait de l'éclairage public	<b>350 500€</b>
CCPC: FPIC la CCPC n'est plus éligible, par contre, les décisions prises par l'Interco pourraient permettre à cette dernière de pouvoir réabonder à ce fonds; mais pour l'heure aucune prévision n'est à prévoir	<b>00€</b>
Etat: Pylônes inscription identique à celle de 2021	<b>25 980€</b>
CAF: contrat Enfance	<b>89 000€</b>
Taxe sur la consommation finale d'électricité	<b>80 000€</b>
Assurance: remboursement longue durée et longue maladie (Desmarais, Hennebelle,Vigreux, à calculer	<b>30 000€</b>
Participation Collège: salle de sports	<b>25 000€</b>
Compensation et autres participations (FDTP 5000, titres sécurisés 10060, participation Crèche 31757, gendarmerie TEOM et chaudières 5500, FCTVA Fonctionnement 8000, Occupation domaine 6 500, concessions 3 000 )	<b>69 817€</b>

# La Commune de Cysoing:

## *Dépenses Fonctionnement*

011 les charges à caractère général: ces charges correspondent à la majeure partie des dépenses de fonctionnement de la collectivité reprennent les dépenses nouvelles de l'année dernière (restauration, produits hygiène COVID, maintenance vidéoprotection et contrôle d'accès, les frais d'expertise et de conseil pour la gendarmerie, l'organisation du carnaval, les frais de fonctionnement pour l'installation de la médiathèque dans les nouveaux locaux ... (en 2020 207€ par habitant contre 236€ par habitant pour la moyenne de la strate), montant estimé **1 307 152€**

012 charges de personnel: la masse salariale de cette année va connaître une progression conséquente avec le recrutement de la personne en charge de la création du FABLAB et du recrutement de l'adjoint au patrimoine en charge de l'accueil mutualisé de la médiathèque. Le recrutement anticipé de ces personnes permettra de prévoir ainsi que précisé en amont la définition du FABLAB, son aménagement et ses fournitures, la malgré le recrutement de notre médiathécaire et le recrutement programmé d'un renfort aux services techniques la prévision de 2021 qui intégrait les évolutions de carrière des agents (avancement) peut-être reconduite en 2022 (en 2020 225€ par habitant contre 537€ par habitant pour la moyenne de la strate)avec un montant de **1 288 000€**

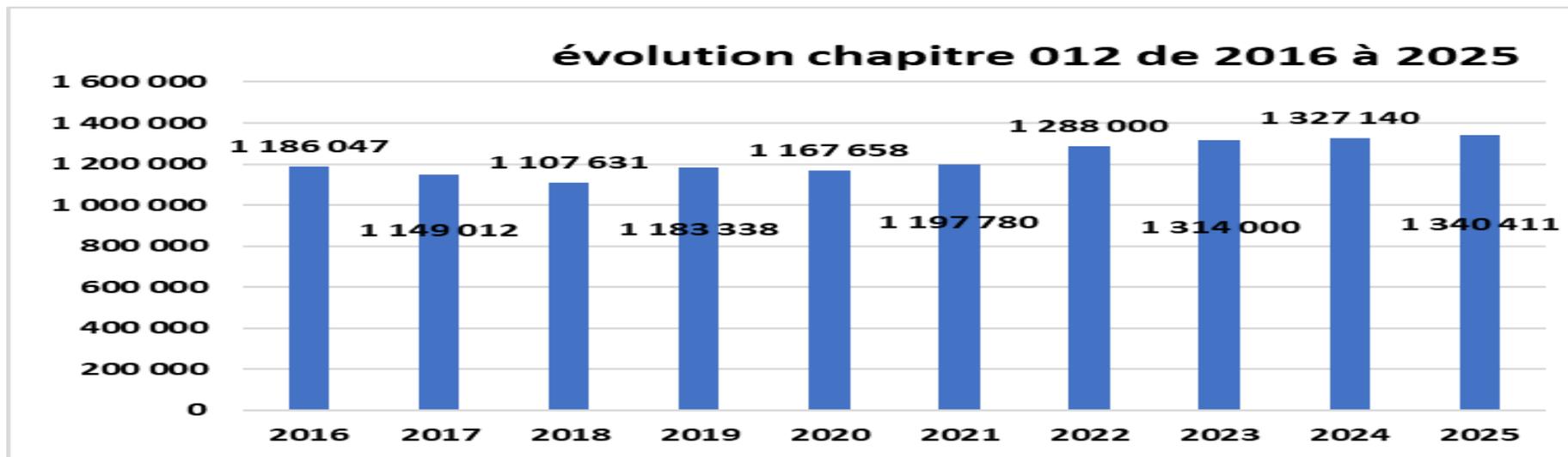


# La Commune de Cysoing:

## *Dépenses Fonctionnement*

011 les charges à caractère général: ces charges correspondent à la majeure partie des dépenses de fonctionnement de la collectivité reprennent les dépenses nouvelles de l'année dernière (restauration, produits hygiène COVID, maintenance vidéoprotection et contrôle d'accès, les frais d'expertise et de conseil pour la gendarmerie, l'organisation du carnaval, les frais de fonctionnement pour l'installation de la médiathèque dans les nouveaux locaux ... (en 2020 207€ par habitant contre 236€ par habitant pour la moyenne de la strate), montant estimé **1 307 152€**

012 charges de personnel: la masse salariale de cette année va connaître une progression conséquente avec le recrutement de la personne en charge de la création du FABLAB et du recrutement de l'adjoint au patrimoine en charge de l'accueil mutualisé de la médiathèque. Le recrutement anticipé de ces personnes permettra de prévoir ainsi que précisé en amont la définition du FABLAB, son aménagement et ses fournitures, la malgré le recrutement de notre médiathécaire et le recrutement programmé d'un renfort aux services techniques la prévision de 2021 qui intégrait les évolutions de carrière des agents (avancement) peut-être reconduite en 2022 (en 2020 225€ par habitant contre 537€ par habitant pour la moyenne de la strate)avec un montant de **1 288 000€**



# La Commune de Cysoing:

## *Dépenses Fonctionnement*

65 autres charges de gestion courantes:

Crèches participation suite contrat de DSP sur 30 ans avec une majoration de 2%/an

**211 720,00€**

Subventions aux associations (à confirmer selon résultat de commissions)

**46 680,00€**

subvention au CCAS

**52 000,00€**

participation OGEC (à confirmer selon nombre d'inscrits à l'école privée)

**60 000,00€**

Participation au SDIS

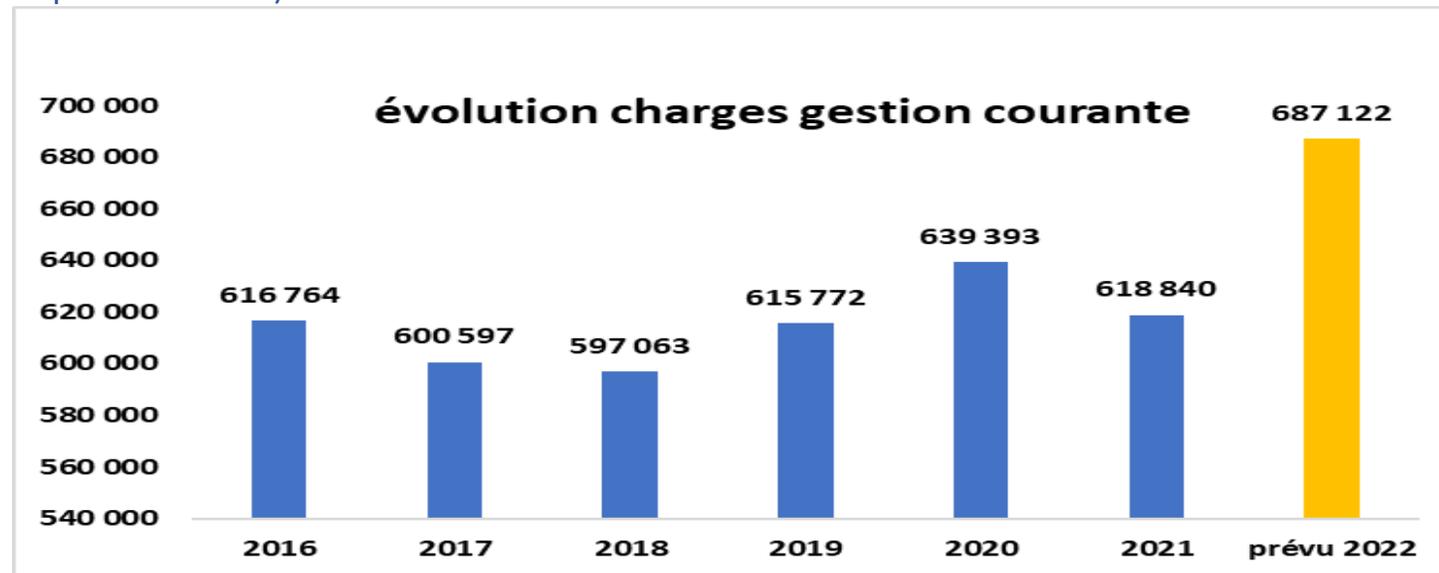
**163 252,00€**

indemnités des Elus

**141 430,00€**

frais formation des Elus 4% (car pas de dépense en 2021)

**5 740,00€**



# La Commune de Cysoing:

## *Dépenses Fonctionnement*

66 charges financières: La commune de CYSOING présente, malgré la mobilisation des emprunts en 2020 un montant d'intérêts acceptable pour le budget de la commune; en effet, selon les chiffres de la DGCL; la commune consacrait sur ce poste un montant de 10€ par habitant en 2020 à comparer aux 22€ par habitant pour la moyenne de la strate. Jusqu'à la mobilisation d'un nouvel emprunt, ce montant diminuera tous les ans du fait de la diminution du capital restant dû, des conditions de taux exceptionnelles des deux derniers emprunts contractés auprès de l'Agence France Locale.

Soit un montant de frais financiers à prévoir hors ICNE de :

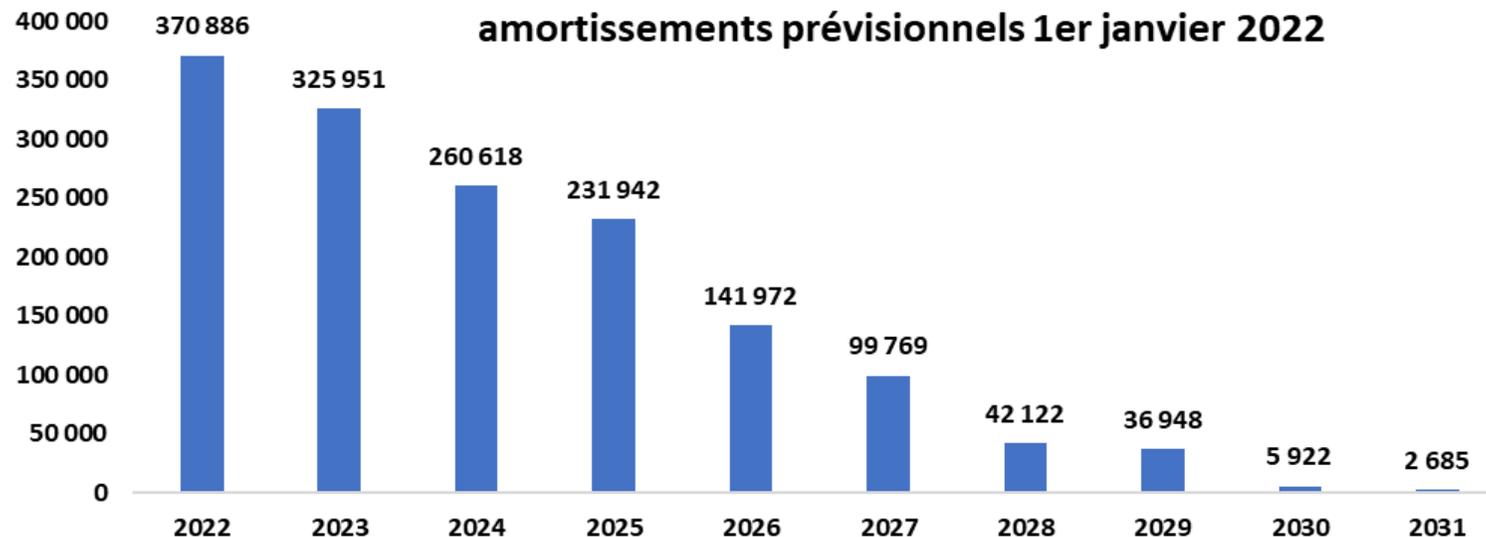
**47 698,00€**

67 charges exceptionnelles: qui comprennent les dictionnaires pour les scolaires (1 800) et les récompenses pour les sportifs ( 700€) et les provisions pour la gendarmerie et le risque contentieux en urbanisme

**82 500,00€**

68 dotation aux amortissements: prévision 2022 qui évoluera en considération de la mise en place du prorata temporis

**371 000,00€**



# La Commune de Cysoing:

## *les risques: provisions*

Envoyé en préfecture le 04/03/2022  
Reçu en préfecture le 04/03/2022  
Affiché le   
ID : 059-215901687-20220223-2022\_008-DE

- 1) Provision gendarmerie: compte tenu de la problématique rencontrée sur la gendarmerie (dommages ouvrages, recherche de responsabilité en décennale), la municipalité a décidé la mise en place d'une politique de provision à hauteur de 30 000€ par an depuis 2014 soit un total de 240 000€ au 31/12/2021 provision 2022 **30 000€**
- 2) Provision reprise de concessions: la gestion des cimetières inclut la nécessaire reprise de concessions abandonnées et présentant des périls; compte tenu de l'importance financière que représente la reprise, la commune avait décidé le provision des dépenses à prévoir à raison de 20 000€ par an depuis 2017. en 2020, la commune a repris une douzaine de concessions et n'a pas inscrit de provision de ce fait. Considérant la provision existante de 60 000€, la durée de la procédure de reprise de 3 ans, il n'apparaît pas utile de prévoir une provision cette année. **00€**
- 3) Provision contentieux dotation solidarité rurale: la ville a constitué un provisionnement de 151 000€ en vue du contentieux qui l'opposait à l'Etat sur la fraction bourg-centre; le contentieux étant éteint, il n'est cependant pas prévu de supprimer cette provision qui peut servir à l'abondement de provisions à venir
- 4) Provision risque de loyer et de contentieux ces provisions de 20 000€ datent de 2008 et 2011 et étaient constituées pour des risques qui n'existent plus. Aussi considérant l'obligation issue de la M57 de provisionner les compte épargne temps sera-t-il prévu de solder ces provisions pour constituer un fonds spécifique au CET montant de l'année **- 20 000€**
- 5) Provision C E T: **20 000€**
- 6) Provision pour risque urbanisme **50 000€**
- À fin 2022 le total des provisions constituées par la commune s'élèverait, sans reprise, à **551 000€**

# La Commune de Cysoing:

## *les engagements pluriannuels*

Envoyé en préfecture le 04/03/2022  
Reçu en préfecture le 04/03/2022  
Affiché le   
ID : 059-215901687-20220223-2022\_008-DE

- 1) **Contrat de Délégation de Service Public:** mis en place pour la création et la gestion de la crèche ce contrat de DSP prévoit une réservation de 20 berceaux pour la commune. Arrêté à un montant de 188 000€ à la mise en place, le contrat prévoit une indexation de 2% par an ce qui représente en 2022 un montant de **211 720€**.
- 2) **Bail Emphytéotique Administratif:** mis en place pour la création de la gendarmerie ce bail signé en 2007 prévoit le versement de 140 loyers trimestriel variant à raison de 1,50% l'an. **279 417€**
- 3) **Défense Incendie et de Secours:** d'une compétence départementale, la défense d'incendie et de secours fait partie des contingents obligatoires de la commune de Cysoing; cette dépense est imputée à la commune par décision du conseil d'administration du SDIS pour 2022 cette dernière s'élève à **163 252€**
- 4) **Contrat de Chauffage :** nouveau contrat d'exploitation suite appel d'offres attribué à Dalkia pour une durée de 8 ans et un montant prévisionnel de **98 332,05€** par an, selon marché. Il faudra malgré tout envisager une majoration de prévision pour intégrer l'évolution tarifaire du gaz. À ce montant sera prévu un contrat d'assistance pour le suivi
- 5) **Restauration municipale:** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 la ville a retenu un nouveau prestataire pour la fourniture et livraison de repas. Ce dernier propose une prestation qualitative et le marché d'une année et reconductible pour une durée maximale de 4 ans. Sans que l'on puisse précisément connaître le montant à prévoir, puisque dépendant de la réalité de repas commandés, le montant prévu à la remise des offres et sur une hypothèse de fréquentation s'élève à **127 737€ HT** avec prestation d'audit, formation et mise à disposition de personnel éventuelle
- 6) **Contrat d'assurances:** pour la responsabilité défense et recours, la protection juridique, la flotte automobile, le dommage aux biens et le personnel mis en place avec la SMACL compte tenu du résultat de l'appel d'offres communautaire. Il est précisé que le contrat se termine le 31/12/2022 et qu'un nouvel appel d'offres communautaire devra être initié par la CCPC soit **17 523€**
- 7) **Plurelya:** Aide sociale pour le personnel municipal soit un montant estimé à **5 500€** pouvant varier en fonction de l'évolution de l'effectif communal
- 8) **Ugap:** contrat pour la mise à disposition de copieurs en mairie, aux écoles primaire et maternelle, aux services techniques durée du contrat 4 ans à compter de la mise à disposition du matériel intervenue en 2019. Pour l'ouverture de la Mairie Médiathèque des copieurs supplémentaires sont prévus; considérant le groupement de commande de la CCPC, la ville contactera le fournisseur du groupement de commandes; à ce jour, le coût du contrat pour les copieurs existants s'élève hors copies supplémentaires à **5 900€**

# La Commune de Cysoing:

## *les engagements pluriannuels*

Envoyé en préfecture le 04/03/2022  
Reçu en préfecture le 04/03/2022  
Affiché le   
ID : 059-215901687-20220223-2022\_008-DE

- 09) Contrat Assistance Informatique: réseau avec ORDITECH et site internet avec l'agence Tribu; cette année des prestations de déménagement de serveur et de configuration de réseau sont à prévoir compte tenu de l'ouverture du château **3 370€**
- 10) Contrat d'assistance pour la vidéoprotection et le contrôle d'accès : avec Résipelec **14 866€**
- 11) Contrat d'assistance logiciel informatique: Arpège pour l'état civil, les cimetières, NFI pour les Elections, Cosoluce pour la gestion financière et RH, 3D Ouest pour la régie enfance, Logitud pour la police municipale **4 175€**
- 12) Thyssen Group: maintenance ascenseur école primaire et salle Pierre de Coubertin **2 850€**
- 13) Intermarché: compagnie des cartes de carburants véhicules municipaux et matériels (tondeuses, matériel thermique) **7 020€**
- 14) Orange et SFR: contrat de téléphonie **11 345€**
- 15) Linkt: contrat fibre professionnelle qui sera complétée par celle à prévoir pour le château **11 950€**
- 16) poste: affranchissement du courrier **7 955€**
- 17) Quadient : machine à Affranchir **690€**

# La Commune de Cysoing:

## *les évolutions prévisionnelles de dépenses*

Il est rappelé le projet de transformation du château en pôle hôtel de ville médiathèque. Pour permettre cette transformation la commune a recruté une médiathécaire en 2020 et cette année le recrutement d'un agent relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation et un agent relevant du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine favoriseront la définition du projet de fonctionnement, celui de la politique documentaire et d'animation notamment pour le FABLAB; enfin, une prévision de 10 000 € pour le fonctionnement et l'animation est prévue. Il est en outre précisé que la DGD qui sera sollicitée permettra d'atténuer la charge totale de fonctionnement de la médiathèque (maximum de 80% de la Masse Salariale de l'adjoint du patrimoine).

Au sujet du personnel, il est indiqué le départ d'un agent titulaire qui a fait valoir son droit à la retraite. Il était prévu un recrutement en 2021 pour le remplacer mais cela n'a pu se concrétiser malgré la sélection d'un profil. Le considérant, il est prévu la relance de la procédure de recrutement avec concomitamment le recours à une étude qui permettra de définir précisément les surfaces, le plan de gestion, le temps de tâches des services techniques afin de prévoir une meilleure efficience du service.

La prévision budgétaire consacrée à la masse salariale en 2022 ne devrait pas évoluer et s'établir à

**1 288 000€.**

# La Commune de Cysoing:

## *les évolutions prévisionnelles de dépenses*

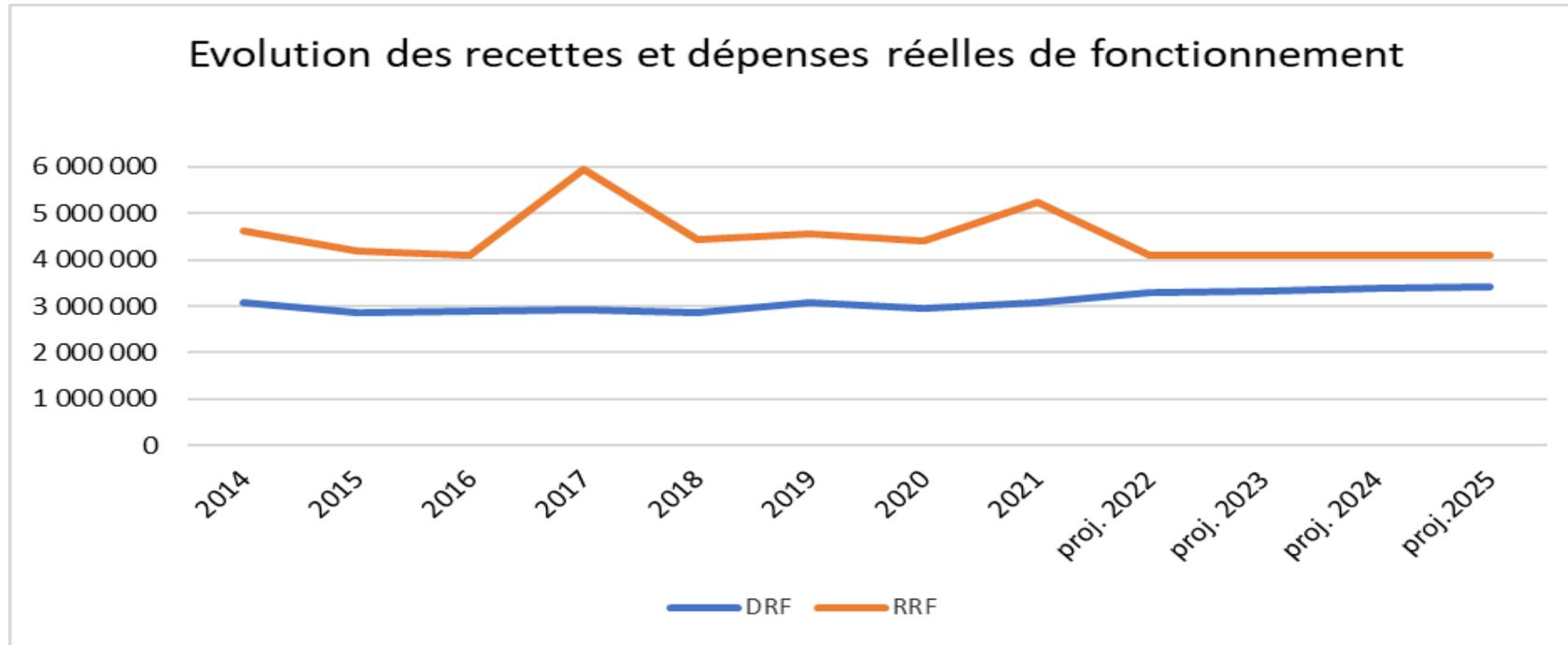
---

S'agissant des dépenses de fonctionnement, ces dernières augmenteront pour:

- prendre en compte la poursuite des efforts en fleurissement pour l'obtention d'une fleur,
- Intégrer les frais de fonctionnement du service de la médiathèque (désherbage, matériel de protection, abonnement en clef 4 G, démarrage des activités, formations),
- Prévoir le contrat de tonte pour le nouveau terrain de football en gazon naturel,
- permettre l'organisation d'un carnaval,
- Maintenir le contrat de maintenance pour la vidéoprotection et le contrôle d'accès,
- Prendre en compte le contrat de suivi du marché de chauffage,
- Prévoir l'abonnement à la fibre pour le château,
- intégrer l'incidence financière du déménagement du serveur et de la configuration du nouveau réseau,
- Intégrer l'incidence des augmentations tarifaires du prix de l'électricité et du gaz,
- Prévoir la location des illuminations de Noël à la place de l'acquisition....

# La Commune de Cysoing:

## *les évolutions des recettes et dépenses de fonctionnement*

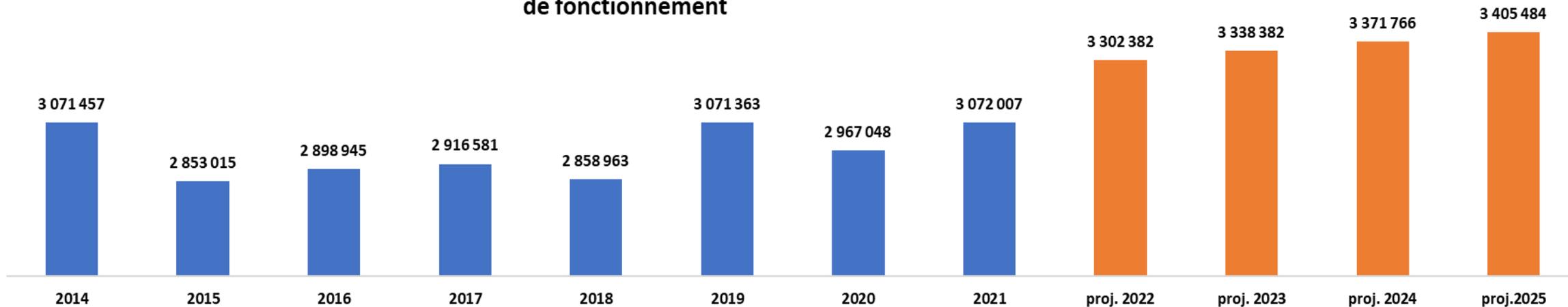


S'agissant de l'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement; le graphique démontre compte tenu de l'évolution des dépenses et recettes un resserrement occasionné principalement par l'augmentation des dépenses de fonctionnement engendrée par l'augmentation de l'énergie, la montée et en puissance de la médiathèque. Il résulte de ce resserrement une diminution des marges d'autofinancement

# La Commune de Cysoing:

## *les évolutions prévisionnelles de dépenses*

Evolution des dépenses réelles  
de fonctionnement



2021= médiathécaire

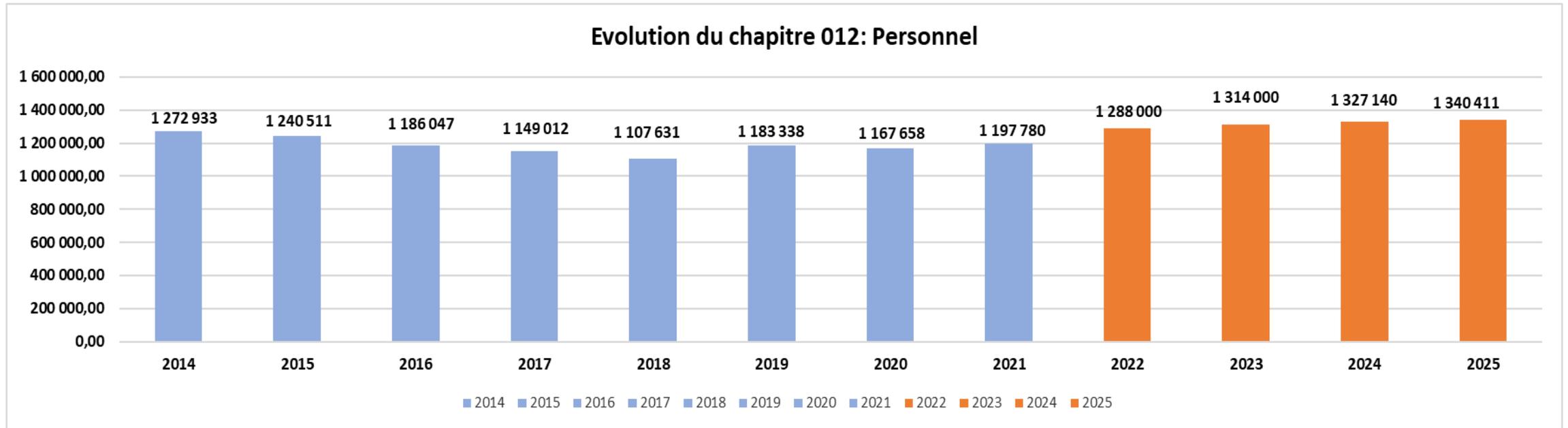
2022= embauche de 2 agents médiathèque et 1 agent espaces verts plus fonctionnement (10K€) médiathèque et provision carnaval, impact augmentation de l'énergie (40K€)

2023= embauche d'1 agent d'entretien plus fonctionnement château

Autres exercices majoration de 1% par an

# La Commune de Cysoing:

## *les évolutions prévisionnelles de dépenses de personnel*

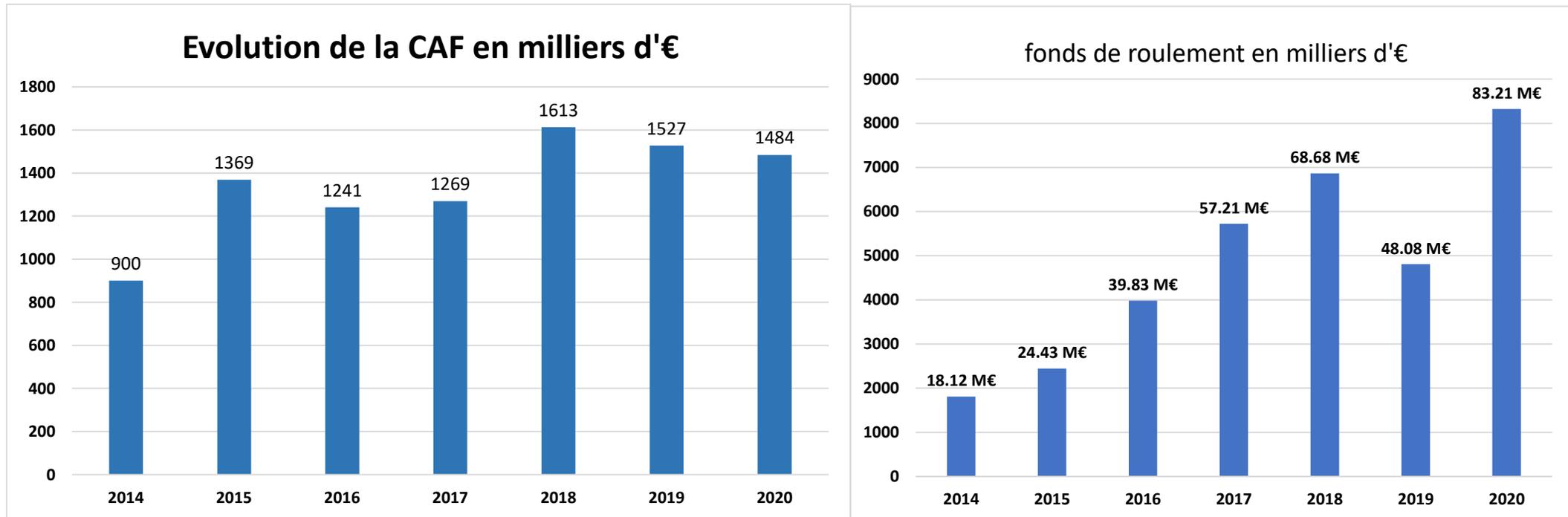


S'agissant de ce chapitre la commune s'est montrée vertueuse puisque de 2014 à 2021 (8 ans) la masse salariale n'a pas progressé.

# La Commune de Cysoing:

## *la Capacité d'autofinancement et le fonds de roulement*

Etablis en fonction des éléments transmis par le site [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr) l'évolution de la CAF et du fonds de roulement s'établissent depuis 2014 comme suit:



Par contre, il est rappelé(cf graphique évolution dépenses recettes) que l'évolution future s'envisagera avec un resserrement de la CAF et du Fonds de roulement en considération de la montée en puissance de la médiathèque (recrutement de deux agents en 2022), de celle des espaces verts et surtout de l'impact négatif du recensement de la population sur les dotations;

# La Commune de Cysoing:

## *l'investissement: l'évolution de la dette*

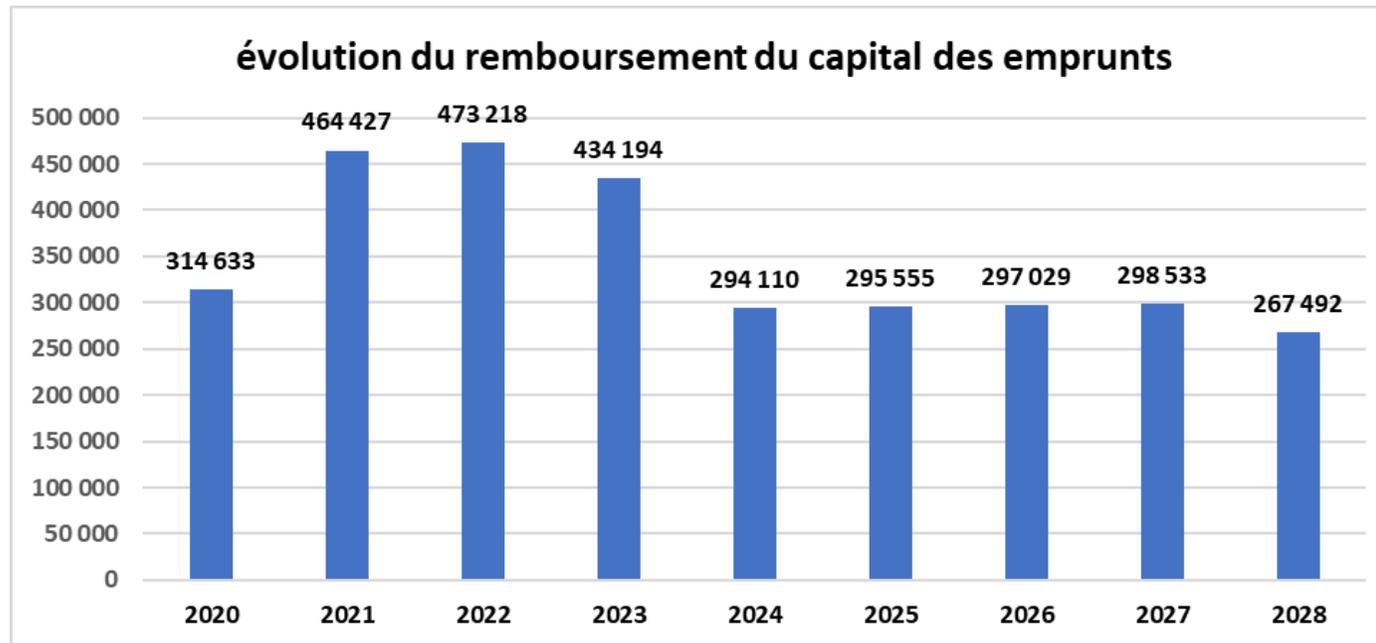
Au 1<sup>er</sup> janvier 2021 la dette de CYSOING est composée de deux emprunts contracté auprès de la Caisse Française de Financement Local, et de quatre emprunts contractés auprès de l'Agence France locale. Sur cette base le capital restant du au 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'établit comme suit:

.Capital restant	.Durée résiduelle	.Taux	.Structure de taux
. 202 028,36	.Fin février 2036	.4,64%	.Fixe
. 323 414,08	.Fin aout 2023	.4,19%	.Fixe
. 733 333,35	.Fin juin 2031	.0,97%	.Fixe
. 423 484,77	.Fin juin 2028	.1,09%	.Fixe
. 953 604,29	.Fin décembre 2040	.0,78%	.fixe
.1 404 133,01	.Fin décembre 2035	.0,60%	.Fixe
.4 039 997,86	.Total de l'encours au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		

# La Commune de Cysoing:

## *l'investissement: l'évolution de la dette*

1) Remboursement du capital: Depuis la mobilisation des deux emprunts en 2020, le remboursement du capital présente à compter de 2021 une augmentation conséquente consécutive au début de remboursement du capital de ces emprunts. Cependant, malgré l'amortissement progressif de ces derniers l'évolution de ce poste sera compensée par les tombées de dette ; soit le tableau suivant :

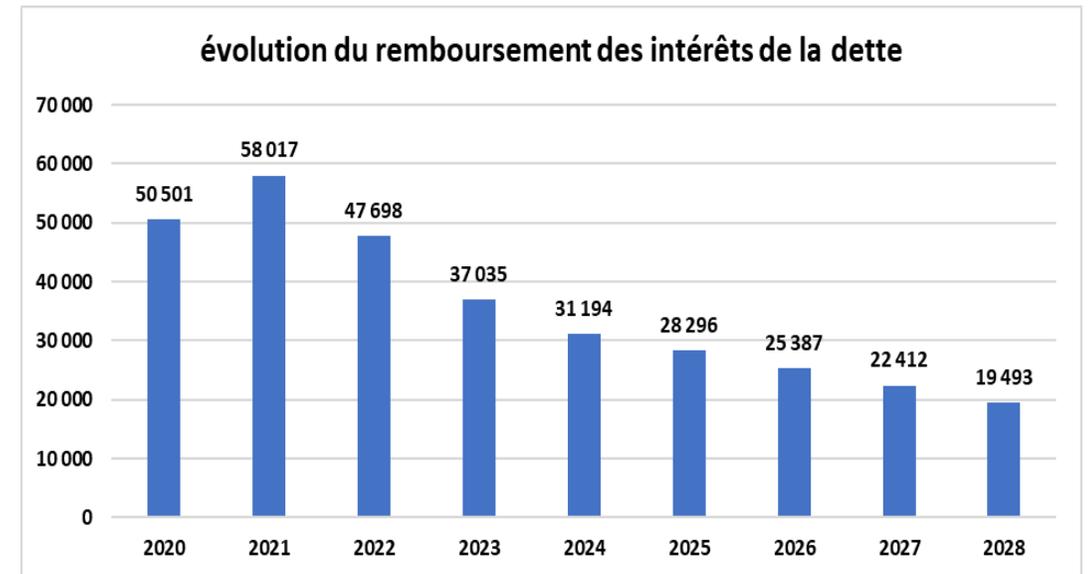
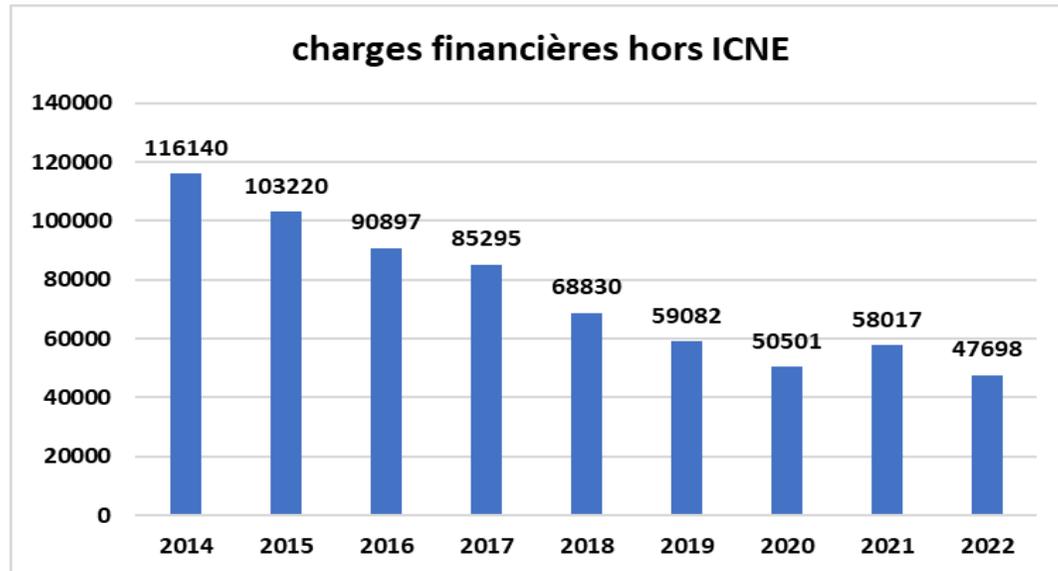


# La Commune de Cysoing:

## *l'investissement: l'évolution de la dette*

2) Remboursement des intérêts: une charge d'intérêts en diminution par rapport à l'année précédente consécutive à la diminution des capitaux restants dû. Pour l'avenir, la diminution du capital restant, la faiblesse des taux et les tombées de dette permettront au terme du mandat une inscription budgétaire inférieure à 26 000€.

Considérant les 47 698 de remboursement d'intérêts et les 4 039 997,86 de capital restant au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le taux moyen des intérêts de la dette s'établit en 2022 à 1,18%.



# La Commune de Cysoing:

## *l'investissement: la dette garantie*

3) Dette garantie: au 01 janvier 2022 la dette garantie de Cysoing s'appréhende comme suit:

.Bailleur social	.Année garantie	.Durée de la garantie	.Montant 1 <sup>er</sup> janvier	.Fin de garantie
.Logicil	.1999	.32 ans	.18 477,84	.01/04/2030
.Cité Jardins	.2001	.50 ans	.51 290,68	.01/02/2048
		.Total	.69 768,52	

# La Commune de Cysoing:

## *l'investissement: les recettes d'investissement*

---

- 1) **Les cessions d'actifs:** il s'agira de la cession de l'assiette foncière pour l'EHPAD, de la cession des anciens ateliers municipaux et des cessions des parcelles pour le lotissement de la rue JB Lebas selon l'avancement des travaux (ces dernières ne sont pas prévues dans le budget principal car relevant du budget annexe)  
**546 879,00€**
  
- 2) **Les dotations et fonds divers:** hors report, le FCTVA estimé à 170 000€ et la Taxe d'Aménagement prévue à 40 000€ permettent une inscription budgétaire de  
**210 000,00€**
  
- 3) **Subventions d'investissement: sont prévues cette année, hors demandes en cours d'examen**
  - 1) Subvention de l'Etat pour le changement des menuiseries de l'école maternelle Saint Exupéry **113 000,00€**
  - 2) Subvention du CCAS pour Château **70 000,00€**

# La Commune de Cysoing:

## *l'investissement: les recettes d'investissement*

**4) L'autofinancement:** constitué de plusieurs inscriptions budgétaires, l'autofinancement représente une donnée essentielle de l'équilibre budgétaire de la section d'investissement et une part importante du financement de ces opérations. Pour 2021, en dehors de l'affectation de résultat qui fera l'objet d'une décision spécifique, il y a lieu de prévoir:

1) les dotations aux amortissements prévues pour le montant de

**371 000€**

**Il est par ailleurs précisé qu'avec la mise en place de la M57 la politique d'amortissement se prévoit dorénavant au prorata temporis ; de ce fait, l'inscription budgétaire prévue fera l'objet d'un abondement en cours d'année et cet abondement sera compensé par une diminution du prélèvement pour garantir le montant d'autofinancement prévu.**

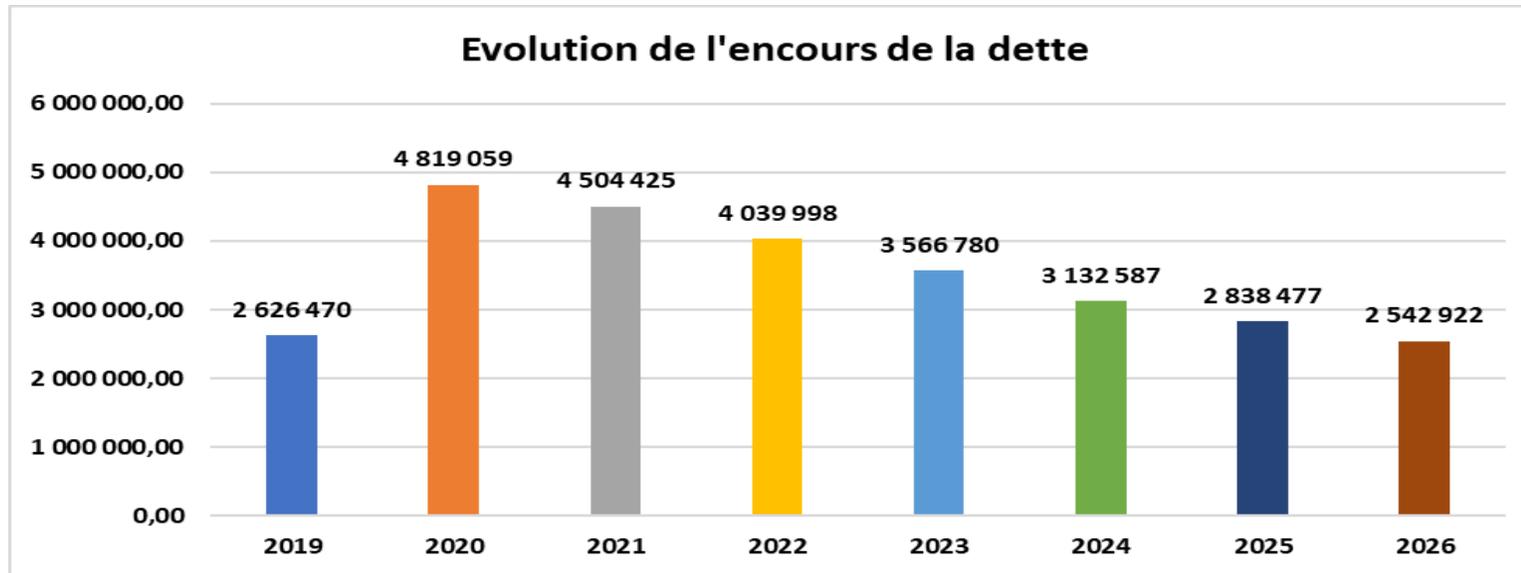
2) le prélèvement de la section de fonctionnement pour le montant de

**600 000€**

# La Commune de Cysoing:

## *l'investissement: les dépenses d'investissement*

**1) Le remboursement du capital de dette:** il est rappelé qu'au 1<sup>er</sup> janvier le capital de la dette s'établit à 4 039 998. Compte tenu du remboursement du capital de la dette prévu en 2022 à **473 218€**, le capital restant au 31 décembre s'établira à 3 566 780€



# La Commune de Cysoing:

## *l'investissement: les dépenses d'investissement*

### 2) Les principales dépenses d'investissement prévues en 2022

1) la sécurité: nouvelles caméras à prévoir au rond-point d'Intermarché, au skate-park et au city stade (selon subvention)	52 233,00 €
BAES, extincteurs, appuis vélos	7 500,00 €
voiries: portillon 14 juillet Saint Pierre, bancs, corbeilles, potelets	12 200,00 €
trottoirs (Ladreyt, Lebas), Melchamez	112 000,00 €
2) la culture/animation:	
acquisition maison des Associations et remplacement escalier	1 300 000,00 €
Mobilier médiathèque	184 000,00 €
livres médiathèque	107 000,00 €
informatique médiathèque	106 000,00 €
Salle des Fêtes: faux-plafond scène, mise aux normes éclairage scène éclairage de secours, portique, écran, vidéo	36 200,00 €
Eglise Saint Calixte, Saint Evrard: paratonnerre, calfeutrement mur , mise aux normes disjoncteur	25 500,00 €
tonnelles , chapiteaux, mange debout,	5 000,00 €
3) cadre de vie: aménagement du centre-ville (autorisation programme 2 500 000€ crédit de paiement)	250 000,00 €
Acquisition terrain EPF	1 300 000,00 €
opportunité foncière éventuelle	965 000,00 €
création d'un toilette public	32 000,00 €
parc du château (autorisation programme et crédit de paiement)	390 000,00 €
plantation arbres et arbustes	21 900,00 €
matériels divers ST	4 000,00 €

# La Commune de Cysoing:

## *l'investissement: les dépenses d'investissement*

### 2) Les principales dépenses d'investissement prévues en 2022

4) transition écologique : travaux aménagement secteur 15 (30%)	61 200,00 €
aménagement de voirie et feux tricolores	132 000,00 €
bornes électriques: salle des fêtes	40 700,00 €
Vélo Electrique	10 000,00 €
5)écoles: restauration EIG (lave-vaisselle, fontaines à eau, provision pour remplacement)	5 000,00 €
Maternelle (Leds, portillon, adoucisseurs, fontaine à eau, tables pic-nic, chalet)	22 700,00 €
Primaire (alarme incendie, leds, adoucisseur,rideau, aménagement préau, cadre de buts)	44 400,00 €
6) sports: tiquet: menuiseries, lecteur de badges, tableaux score, signalétique	79 000,00 €
salle de sports Penny Brookes rénovation de la salle de sports, paniers baskets, mobilier, signalétique	1 208 200,00 €
salle Coubertin: éclairage, adoucisseur, matériel Gym, étude support, signalétique	17 000,00 €
salle Delescluse: éclairage vestiaires, création local, adoucisseur, signalétique	9 600,00 €
Skate-park (signalétique+ extension+ mur expression + chalet de lecture)	14 000,00 €
7)communication: citoyenneté	40 000,00 €
8) mairie: étagères, store, mobilier et informatique	5 700,00 €
9) services techniques: toiture, divers matériels, branchement eau :	142 500,00 €

# Conclusion

Envoyé en préfecture le 04/03/2022  
Reçu en préfecture le 04/03/2022  
Affiché le   
ID : 059-215901687-20220223-2022\_008-DE

---

Un budget sans aggravation de la fiscalité

Une dette qui diminue mécaniquement garantissant des marges de manœuvre pour la prochaine équipe municipale

Des subventions non inscrites dans l'attente des réponses des partenaires

Un programme d'investissement dense et conforme aux engagements de la commune avec la mise en place; ainsi que le permet la M57, des autorisations de programme et des crédits de paiement (Parc du Château et Centre-ville).

Des dotations en diminution du fait des conséquences du recensement 2019, une augmentation de nos dépenses de fonctionnement compte tenu des embauches intervenues pour l'ouverture programmée de la médiathèque et l'anticipation de son fonctionnement.

Une capacité d'autofinancement et un fonds de roulement qui diminueront du fait de l'augmentation prévisionnelle des frais de fonctionnement, de la diminution des dotations partiellement compensée par la DGD Bibliothèque octroyée par la DRAC pour la participation aux frais de fonctionnement de la médiathèque, des subventions pouvant intervenir en cours de mandat pour le financement de notre programme d'investissement.